

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 16 décembre 2016	N° 2016-758

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 décembre 2016	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2016-758

Bordeaux Métropole - Orientations générales pour le Budget Primitif 2017 - Débat

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Métropole, compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour, soit effectuée dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique .

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Tel est l'objet du présent rapport et de ses annexes

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis prendre acte du débat sur les orientations budgétaires

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Débat effectué.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 21 DÉCEMBRE 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 21 DÉCEMBRE 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick BOBET</p>
---	---



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

PROPOS LIMINAIRES	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
1. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE	4
1. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017.....	7
2.1. <i>L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL)</i>	8
2.2. <i>Les articles du PLF 2017 concernant le « bloc communal »</i>	9
LES GRANDES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2017	14
1. LA POURSUITE DES EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES	14
1.1. <i>Les transferts de compétences en 2017</i>	14
1.2. <i>La mutualisation des services</i>	15
LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE	17
1. LE FONCTIONNEMENT.....	17
1.1. <i>Les principales recettes de fonctionnement</i>	17
1.2. <i>Les principales dépenses de fonctionnement</i>	23
2. L'INVESTISSEMENT.....	25
2.1. <i>Les recettes d'investissement</i>	25
2.2. <i>Les dépenses d'investissement</i>	25
LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES	27
1. L'ATTERRISSAGE PREVISIONNEL 2016.....	27
1.1. <i>Structure des dépenses de personnel au Budget primitif 2016</i>	27
1.2. <i>Structure et évolution des effectifs</i>	28
2. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2017	29
2.1. <i>Proposition d'évolution de la masse salariale</i>	29
2.2. <i>Proposition d'évolution des autres dépenses hors masse salariale</i>	30
3. LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LA FIN DE MANDAT	30
LA GESTION DE LA DETTE	32
1. L'ENCOURS DE DETTE AU 1 ^{ER} JANVIER 2017 AVANT LE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET D'INTERET METROPOLITAIN	32
1.1. <i>La répartition de l'encours</i>	33
1.2. <i>La diversification de l'encours</i>	33
1.3. <i>La gestion du risque</i>	34
1.4. <i>Les perspectives d'emprunt pour 2017</i>	35
2. L'ENCOURS DE DETTE AU 1 ^{ER} JANVIER 2017 APRES INTEGRATION DES TRANSFERTS DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET D'INTERET METROPOLITAIN	35
LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS	37
1. EVOLUTION DE L'EPARGNE	37
2. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	38
3. CAPACITE DE DESENDETTEMENT	39
ANNEXE 1 - RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	40

Propos liminaires

Le présent rapport répond aux obligations faites à Bordeaux Métropole conformément aux différentes dispositions énumérées en Annexe 1 du rapport.

Le document a été élaboré sur la base du projet de loi de finances déposé par le gouvernement et enrichi lorsque cela a été possible des amendements adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale. De ce fait, certaines données pourront être précisées voire modifiées dans le cadre du rapport du Budget 2017.

Le contexte économique et financier

Le Débat d'orientations budgétaires 2017 intervient dans un contexte économique marqué par un environnement international peu dynamique et instable, qui influe fortement sur l'économie nationale, avec pour conséquences des mesures au sein du Projet de Loi de finances pour 2017 (PLF 2017) qui pèsent sur les collectivités territoriales et leurs groupements.

1. Le contexte macroéconomique

Environnement économique international : selon l'OCDE¹, la faible progression des échanges et les distorsions du système financier exacerbent la lenteur de la croissance économique mondiale. L'économie mondiale devrait croître moins rapidement qu'en 2015, seule une légère accélération étant attendue en 2017. L'OCDE alerte sur le fait que « le monde est pris au piège de la croissance molle, la médiocrité des anticipations de croissance bridant encore davantage les échanges, l'investissement, la productivité et les salaires ». L'impact du Brexit ou encore des élections américaines sont pour le moment difficile à mesurer.

Selon l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale sera de 2,9 % en 2016 et de 3,2 % en 2017, soit un taux bien inférieur aux moyennes de long terme (environ 3,75 %).

Déclinés dans le cadrage du PLF 2017, ces perspectives sont synthétisées ainsi qu'il suit :

Environnement international	2012	2015	2016	2017
Taux de croissance du PIB aux Etats Unis (en %)	2,2	2,6	1,5	2,1
Taux de croissance du PIB dans la zone Euro (en %)	-0,9	2,0	1,6	1,5
Prix à la consommation dans la zone Euro (en %)	2,5	0,0	0,2	1,1
Prix du baril de brent (en dollars)	112,0	53,0	42,0	45,0
Taux de change Euro/dollar	1,29	1,11	1,11	1,12

Concernant la France, les éléments de cadrage du PLF 2017 font l'objet de questionnement par nombre d'experts. Le Haut conseil des finances publiques (HCFP), dans son avis du 24 septembre, a ainsi émis des réserves significatives. Si, le HCFP estime « raisonnable » la prévision d'inflation à +0,8 %, il estime en revanche que l'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est trop optimiste compte tenu des facteurs baissiers qui se sont matérialisés ces derniers mois ; alors même que le scénario retenu cumule un certain nombre d'hypothèses favorables.

¹ Dernières perspectives intermédiaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Economie française	2012	2015	2016	2017
PIB total (valeur en milliards d'€uro)	2 087	2 181	2 232	2 287
Variation en volume (en %)	0,2	1,3	1,5	1,5
Variation en valeur (en %)	1,3	1,9	2,3	2,4
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)	-0,9	1,6	1,9	1,5
Dépenses de consommation des ménages (en %) (1)	-0,3	1,5	1,8	1,6
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	2,6	3,7	4,9	4,5
Exportations (en %)	2,5	6,1	0,9	3,5
Importations (en %)	0,7	6,6	2,1	4,0
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,9	0,0	0,1	0,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'€uro)	-67,6	-45,7	-45,3	-48,9
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) (2)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7

(1) déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

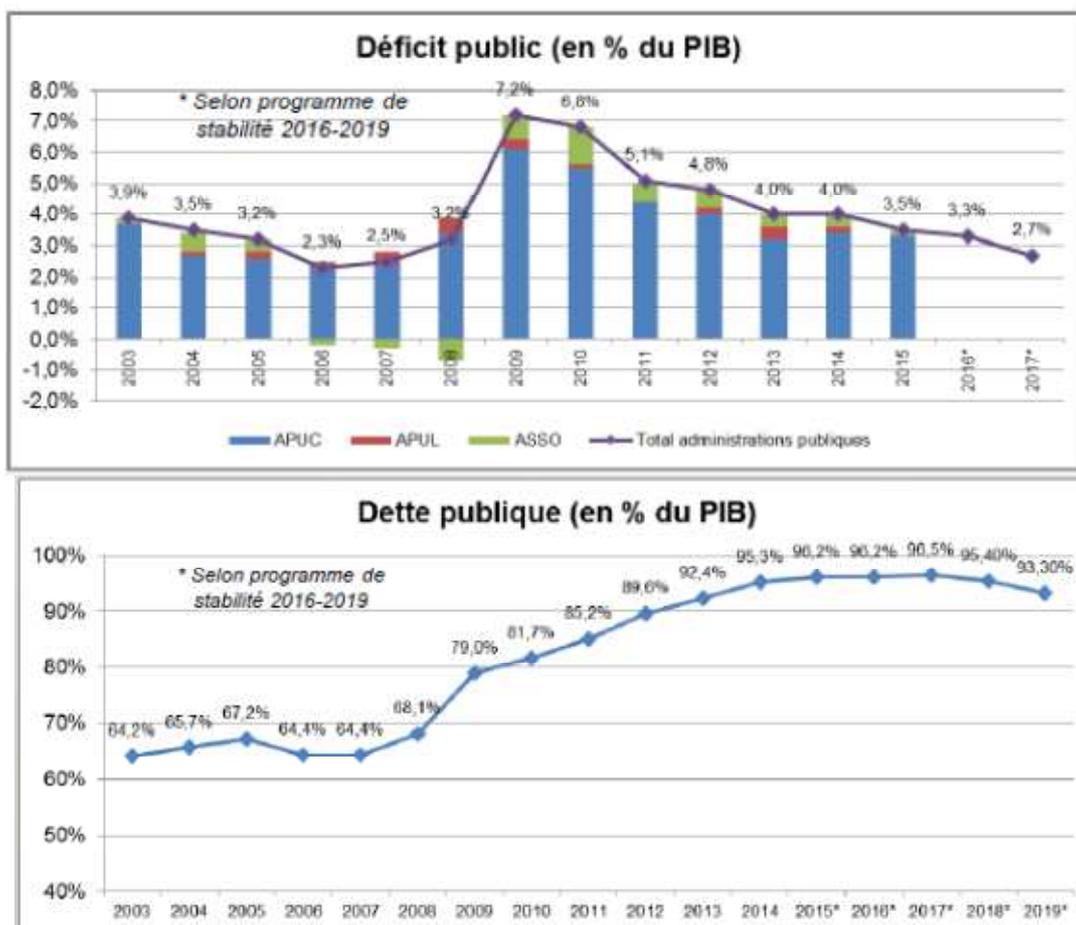
(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

Ces facteurs pourraient impacter notablement les soldes nationaux. Le HCFP pointe notamment le « risque supérieur sur les dépenses 2017 par rapport aux années précédentes (caractère irréaliste des économies prévues sur l'Unédic, fortes incertitudes sur la réalisation des économies de grande ampleur prévues sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), incertitudes également sur l'évolution des dépenses de l'État et des collectivités territoriales, incidences possibles sur le solde public des recapitalisations annoncées des entreprises publiques du secteur énergétique). » et relève qu'« À ces risques s'ajoutent ceux portant sur les prévisions de recettes du fait des hypothèses économiques favorables retenues dans le PLF ».

Economie française	Exécution 2012	Exécution 2015	2016	2017
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-3,5	-1,9	-1,6	-1,1
Ajustement structurel	1,0	0,4	0,3	0,5
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7
dont solde Etat	-3,9	-3,3	-3,3	-3,0
dont solde organismes divers d'administration centrale (ODAC)	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
dont solde collectivités locales	-0,2	0,0	0,0	-0,1
dont solde administration de sécurité sociale	-0,5	-0,2	0,0	0,3
Dette publique (en % de PIB)	89,6	96,2	96,1	96,0
Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)	43,8	44,7	44,5	44,5
Part des dépenses publiques* (en % de PIB)	56,0	55,5	55,0	54,6
Taux de croissance des dépenses publiques* (en valeur)	3,1	0,8	1,4	1,4
Inflation hors tabac (en %)	1,9	0,0	0,1	0,8
Croissance du PIB en volume (en %)	0,2	1,3	1,5	1,5

* Hors crédits d'impôts

La contre-performance de ce scénario (maîtrise accrue des dépenses et dynamisme des recettes) se traduirait inéluctablement par un déficit public maintenu au mieux sur son niveau 2015 (et non par une diminution de 0,8% comme envisagé) et corrélativement par une progression de la dette publique sur les années futures ; l'éloignant encore plus des objectifs du programme de stabilité pour 2016-2019.



Pour rappel, la Dette publique s'est établie à fin juin 2016 à 2 170,6 Md€, soit 98,4 % du PIB.

Concernant le territoire de la Nouvelle-Aquitaine², au 2^{ème} trimestre 2016, dans un contexte national de ralentissement de l'activité mais de légère reprise de l'emploi, plusieurs indicateurs conjoncturels sont bien orientés au niveau régional.

L'emploi salarié marchand se redresse nettement (+0,4 %, soit un gain de 5 300 emplois), après avoir stagné au 1^{er} trimestre. Cette croissance est supérieure à celle de la France métropolitaine (+0,2 %). Pour la première fois depuis 2008, la construction cesse de perdre des emplois. Dans l'industrie, en revanche, le marché du travail est toujours en berne.

Le taux de chômage est orienté à la baisse. La demande d'emploi stagne, mais pour la première fois depuis 2008, celle de longue durée se replie. Au 2^{ème} trimestre 2016 après un 1^{er} trimestre stable, le taux de chômage diminue de 0,2 point et s'établit à 9,4 % de la population active (contre 9,6 % pour la France métropolitaine, en baisse de 0,3 %).

Au 2^{ème} trimestre 2016, 11 800 entreprises ont été créées en Nouvelle-Aquitaine, soit un volume en hausse de 2,6 % par rapport au 1^{er} trimestre 2016 (contre +3 % en France métropolitaine). Toutefois, le nombre de créations sous le régime du micro-entrepreneur en Nouvelle-Aquitaine continue de baisser (-1,4 %), alors qu'une reprise s'est amorcée depuis fin 2015 et perdue au niveau national (+5,4 %).

Au terme de l'année 2016, les échanges commerciaux de la région dégagent un excédent de près de 2 Md€. Quasiment tous les secteurs majeurs des ventes contribuent aux bons résultats de l'exportation. Dans ce contexte favorable, les États-Unis renforcent leur position en tête du

² Sources : INSEE Aquitaine, Banque de France, CCI de Bordeaux.

classement des pays clients de la région, ce qui tend à accroître l'attention portée aux résultats des élections américaines.

Tableau de bord de la conjoncture

Indicateurs clés de la région Nouvelle-Aquitaine

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente (1)	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié marchand (en milliers)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	1 226,9	↗	↗
Emplois intérimaires (en milliers)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	50,0	↗	→
Activité partielle (en milliers d'heures)	04/08/2016	brute - 3 ^e trim. 2015	313,9	↘	↘
Taux de chômage (en %)	06/10/2016	CVS - 2 ^e trim. 2016	9,4	↘	↘
Demandeurs d'emploi (A, B, C)	28/09/2016	CVS - juin 2016	495 259	↗	↘
Entreprises					
Créations d'entreprises	12/10/2016	CVS - 3 ^e trim. 2016	11 394	↘	↘
Défaillances d'entreprises	17/10/2016	brute - cumul annuel au 2 ^e trim. 2016	5 208	↘	→
Construction neuve					
Logements autorisés	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	41 000	↘	↗
Logements commencés	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	36 400	↗	↗
Locaux autorisés (en milliers de m ²)	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	4 016	↘	↗
Locaux commencés (en milliers de m ²)	28/09/2016	brute - cumul annuel de juin 2016	2 573	↘	↗
Tourisme					
Hôtellerie (en milliers de nuitées)	06/10/2016	brute - août 2016	2 361	↗	↘
Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées)	04/10/2016	brute - août 2016	10 661	↗	↗

Note : la plupart des données sont susceptibles d'être révisées d'un mois (ou trimestre) à l'autre.

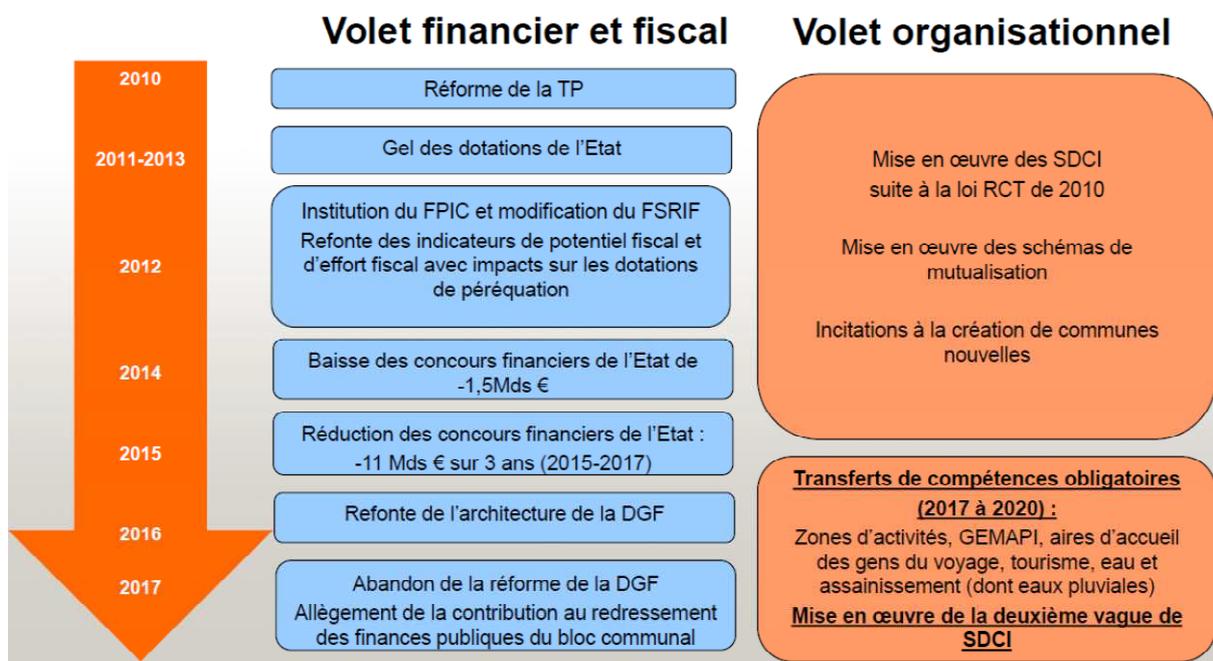
(1) : la tendance par rapport à la période précédente est la comparaison par rapport au trimestre précédent sauf :

- défaillances d'entreprises et constructions neuves : glissement du cumul annuel sur un trimestre ;

- tourisme : évolution par rapport au même mois de l'année précédente.

1. Le projet de loi de finances pour 2017

Le PLF 2017 est qualifié de « transition » ou « d'ajustement » par l'ensemble des commentateurs en raison des élections à venir. Cependant, les impacts sur les finances territoriales demeurent importants car, dans un contexte d'achèvement de la réforme territoriale, les collectivités locales subissent de plein fouet l'effort de redressement des comptes publics.



Cela se traduit à nouveau, malgré un étalement sur deux années, par une diminution des crédits alloués à la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,63 Md€, dont 1,03 Md€ pour le seul « bloc communal », puis à titre individuel, selon les nouveaux ajustements des « variables d'ajustement » pour financer l'accroissement de la péréquation « verticale », elle-même réformée avec une dotation de solidarité urbaine (DSU) profondément réaménagée.

2.1. L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL)

En parallèle de la lourde contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP), l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), créé dans la loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (LPFP), a été renforcé à partir de 2016. Après avoir été respecté en 2014 et en 2015, l'ODEDEL pour 2016 a été abaissé en loi de finances initiale par rapport au niveau fixé dans la LPFP. Sa progression a ainsi été fixée à 1,2 % sur le périmètre des dépenses locales (au lieu de 1,9 %), et de 1,6 % (au lieu de 2,2 %) sur celui des seules dépenses de fonctionnement.

Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 2,0 % pour l'ensemble des dépenses et à 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement. Comme en 2016, une déclinaison de cet objectif par catégorie de collectivités a été présentée au Comité des finances locales ainsi qu'il suit :

Catégorie de collectivité	2017
Collectivités territoriales et leurs GFP	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,0%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1,7%
Bloc communal	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1,3%
Communes	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1,3%
EPCI à fiscalité propre	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,1%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1,3%
Départements	
Dépenses totales hors remboursements de dette	2,2%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	2,6%
Régions	
Dépenses totales hors remboursements de dette	0,8%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1,1%

Il convient cependant de noter que cet objectif est particulièrement difficile à atteindre quand, non content de faire baisser ses contributions, le gouvernement impose aux collectivités des dépenses nouvelles. Ainsi, le Haut conseil des finances publiques souligne que : « Enfin, le Gouvernement prévoit une augmentation des dépenses totales des collectivités territoriales avec une reprise de l'investissement local, conforme au cycle électoral. Il convient de noter que, de leur côté, leurs dépenses de fonctionnement pourraient progresser plus rapidement que prévu dans un contexte de montée en charge de mesures augmentant la masse salariale (notamment augmentation du point fonction publique et PPCR). »

S'agissant de Bordeaux Métropole, l'évolution des dépenses totales hors remboursement de dette pour 2017 devrait être de -6,96 % à périmètre de gestion inchangé et à - 4,44 % en intégrant les nouvelles activités (ODEDEL : 2,1 %) et celle des seules dépenses de fonctionnement de -0,26 % à périmètre de gestion inchangé et à 2,9 % en intégrant les nouvelles activités (ODEDEL : 1,3 %), au regard des dépenses 2016 après prise en compte des décisions modificatives (et retraitement des remboursements de charges aux communes au titre de la mutualisation³).

2.2. Les articles du PLF 2017 concernant le « bloc communal »

Sur les 64 articles du PLF 2017, 6 concernent directement les finances du « bloc communal ».

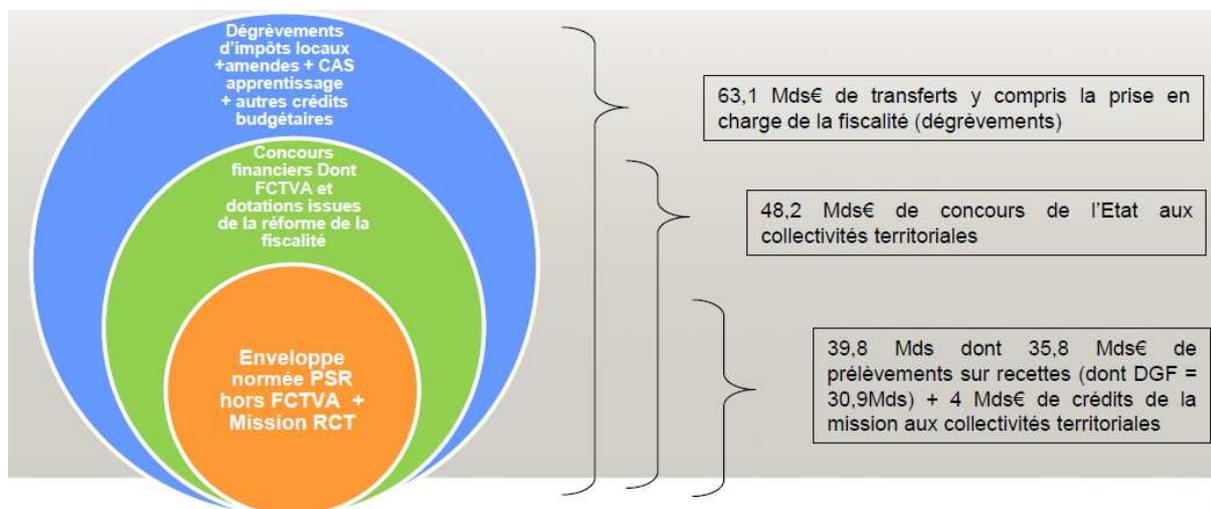
- **L'article 8 qui institue un acompte pour le paiement de la majoration taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)**

Pour rappel, l'article 46 de la LFR pour 2014 a prévu une majoration, entièrement affectée au budget de l'Etat, égale à 50 % du montant de la TaSCom pour les établissements dont la surface de vente excède 2 500 m². L'article 8 du PLF 2017 prévoit que les entreprises devront verser, l'année de réalisation du chiffre d'affaire, un acompte égal à 50 % de la somme due. Un

³ Pour mémoire 6 M€ ouverts au BS 2016.

amendement de la commission des finances a été adopté par l'Assemblée nationale et élargit cette mesure à la fraction de la TaSCom destinée au bloc communal.

- **L'article 14 est consacré à la fixation pour 2017 des crédits affectés à la DGF et aux allocations compensatrices d'impôts directs locaux**



L'enveloppe globale allouée à la DGF et aux allocations compensatrices est marquée par une double correction à la baisse :

Une 1^{ère} baisse est effectuée sur la DGF dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

A ce titre **l'enveloppe de DGF est fixée à 30,86 Md€, soit un recul de 7 %** par rapport à 2016. Même atténuée, cette diminution s'élève à 2,63 Md€ pour les collectivités territoriales et leurs groupements, soit 1,33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2013, année du gel de la DGF, l'enveloppe annuelle a perdu 26 % en flux. Outre la CRFP, l'évolution à la baisse du montant de la DGF s'explique également par la progression des dotations de péréquation verticale, puis différentes mesures d'ajustement internes à la DGF.

Un 2nd mouvement de baisse (787 M€) est réalisé au moyen des ressources intégrées à l'enveloppe des concours financiers de l'Etat et servant de « variables d'ajustement » pour neutraliser :

- Les abondements de DGF ;
- Les évolutions tendanciennes de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour 7,8 M€ ;
- L'évolution spontanée des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances de 542,1 M€ (principalement liée à la prorogation pour 2016 de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste puisque la compensation de cette exonération intervient en 2017 pour 2016) ;
- Les évolutions tendanciennes des autres prélèvements sur recettes au profit des collectivités pour 0,7 M€ (hors FCTVA).

Pour financer ces mesures à hauteur de 787 M€, l'assiette de ces variables d'ajustement est élargie de plus de 3 Md€.

La version initiale du PLF incluait dans l'assiette la DCRTP⁴ des régions et départements, les FDPTP⁵ (l'enjeu global sur ce point est de 440 M€) et la totalité de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale. Suite aux amendements parlementaires écartant l'abondement par les DCRTP des régions et départements et les FDPTP, **un amendement de « compromis » du gouvernement a été adopté pour limiter le prélèvement à la seule DCRTP des départements à hauteur de 200 M€ ; déplaçant les 200 M€ d'efforts restant à réaliser sur le « bloc communal »**. Cet amendement revient, à hauteur de 20 %, sur l'engagement du Président de la République de diminuer de moitié la CRFP pour 2017.

Par ailleurs, le budget de l'Etat prend à sa charge un ajustement de 70 M€ pour les communautés d'agglomération, plus nombreuses en 2017 en raison des modifications de la carte intercommunale.

Au global, le **taux de minoration des allocations compensatrices** qui atteignait déjà en version initiale 21,5 % pour 2017, contre 14 %, devrait s'alourdir significativement suite au non prélèvement sur la DCRTP régionale et les FDPTP départementaux et **pourrait dépasser pour certaines variables les 30 %**.

- **L'article 16 s'attache à l'évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales**

Initialement, le montant des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités est fixé à 44,176 Md€ pour l'année 2017 (-6,2 % par rapport à 2016). Ces prélèvements représentent près de 93 % des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

A noter que l'estimation retenue pour le FCTVA est de 5,52 Md€. Cette estimation, en repli de 9 % (-523 M€) par rapport au montant de l'année 2016, comprend pourtant les dispositions d'élargissement de l'éligibilité au FCTVA votées l'an dernier en matière de voirie et de patrimoine. Cette baisse est directement liée au repli de l'investissement local en 2015 et 2016. A ce titre, il doit être relevé qu'en 2017, le FCTVA n'est pas compris dans l'enveloppe normée et que la baisse de son montant bénéficie donc au budget de l'Etat.

Il est à noter que lorsque le montant de FCTVA à verser aux collectivités est dynamique, l'Etat l'intègre dans l'enveloppe normée pour en limiter l'évolution, mais que lorsque son montant baisse, l'Etat l'en sort pour bénéficier de cette évolution au détriment des collectivités. De tel revirement de méthode sont préjudiciables tout à la fois à la sécurité et à la stabilité financière des communes.

Par ailleurs, la ligne « compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport » est fixée à 81,5 Md€, soit 3 M€ de plus qu'en 2016.

Compte tenu du dispositif retenu pour l'article 14 le PSR adopté est majoré de 70 M€, soit au total 44,876 Md€.

- **L'article 59 est porteur de toutes les mesures relatives à la DGF comme à l'évolution de la dotation de solidarité urbaine (DSU)**

L'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui fixait les grands principes d'une réforme de la DGF du « bloc communal » – jugée inapplicable par le gouvernement comme par les élus locaux – est purement et simplement supprimé. Le gouvernement renvoie cette réforme d'ampleur à « une Loi spécifique » qui serait présentée une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale arrêtée.

⁴ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

⁵ Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

Pour autant, une réforme « silencieuse » de la DGF s'est opérée en 4 ans : plus d'un quart de la principale dotation aux collectivités aura disparu sur la période (la DGF s'élevait à 41,5 Md€ en 2013, année du gel); et ce, à périmètre fondamentalement inchangé et sans aucun transfert concomitant de fiscalité de l'Etat aux collectivités.

Répartition de la baisse des dotations et mesures diverses

La baisse de 2,63 Md€ de la DGF en 2017 est répartie de la manière suivante :

- 725 M€ pour les communes ;
- 310,5 M€ pour les intercommunalités ;
- 1,148 Md€ pour les départements ;
- 451 M€ pour les régions.

S'agissant du « bloc communal », le plafond de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes est relevé à 4 % de la dotation forfaitaire (au lieu de 3 %) pour financer les variables d'ajustement. Selon l'exposé des motifs, de nombreuses communes ont atteint ce plafond ces dernières années faisant mécaniquement retomber la charge sur les autres communes n'ayant pas atteint le plafond (51 M€ en 2015). En 2016, 17 000 communes ont été prélevées et 10 000 communes plafonnées.

Le coefficient de mutualisation, qui devait compléter le coefficient d'intégration fiscale (CIF), est abandonné.

Hausse de la péréquation verticale et réforme de la DSU

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est abondée de 180 M€ en 2017, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 M€. Ces hausses sont financées pour moitié par les minorations d'autres dotations. Il est à noter que contrairement à ce qui avait été envisagé la dotation nationale de péréquation (DNP) est conservée distincte, et n'est donc pas « fusionnée » avec la DSU et la DSR.

Tenant compte des conclusions du groupe de travail parlementaire et des travaux du Comité des Finances Locales, le gouvernement propose par ailleurs une refonte de la DSU. Pour éviter le « saupoudrage », la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle de 2017 (180 M€), la notion de cible (les 250 premières communes) s'efface au profit d'un coefficient de 0,5 à 4 entre la première et la dernière des 668 communes éligibles. Ce coefficient devrait être aprement discuté au cours de l'examen.

Enfin, comme attendu, l'indice synthétique utilisé pour classer ces communes fera davantage de place au revenu par habitant (25 % au lieu de 10 %) au détriment du potentiel financier (30 % au lieu de 45 %). Le reste de l'indice reste constitué à 15% du rapport entre le taux de logements sociaux de la commune et le taux moyen de la strate et à 30 % du rapport entre le taux des ménages bénéficiant d'aides au logement et le taux moyen de la strate.

Si une commune cesse d'être éligible à la DSU en 2017, elle perçoit à titre de garantie une dotation égale à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019 du montant perçu en 2016.

- **L'article 60 est consacré au fonds de soutien à l'investissement local**

Comme en 2016, il est créé pour 2017 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement communal pour un total de 1,2 Md€ (contre 1 Md€ en 2016). Cette dotation est composée de plusieurs enveloppes et sous-enveloppes :

- Une première enveloppe de 600 M€, dont 150 M€ au titre du pacte Etat - métropoles et de 450 M€ de crédits distribués par les préfets de régions sur le fondement des grandes

priorités de l'Etat⁶. A noter qu'une métropole peut accéder aux crédits de ces deux catégories.

- Une seconde enveloppe de 600 M€ fléchée vers les centres-bourgs et le développement des territoires ruraux et visant à financer des priorités d'aménagement : 216 M€ pour les contrats de ruralité et 384 M€ de hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui atteint 1 Md€ en 2017.
- **L'article 61 détermine le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**

Comme annoncé par le Premier ministre, afin de tenir compte des importantes évolutions de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017 (passage de 2 065 à 1 245 EPCI), le montant du FPIC est maintenu au niveau de 2016, c'est-à-dire à 1 Md€. En théorie, il aurait dû atteindre 1 % des recettes fiscales du « bloc communal », soit environ 1,2 Md€. Néanmoins, aucune simulation n'a été transmise par le gouvernement pour mesurer les effets de la nouvelle carte intercommunale sur les collectivités prélevées et/ou bénéficiaires en 2017.

Pour l'heure rien n'indique comment seront traités les reports sur l'intercommunalité des prélèvements FPIC sur les communes anciennement DSU cible. De même, n'est pas traité le prélèvement particulier sur les communes de l'article 57 de la loi (SRU).

⁶ Transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics, mobilité, logement et hébergement et numérique.

Les grandes orientations financières pour 2017

1. La poursuite des évolutions institutionnelles

L'exercice 2017 devrait marquer un nouveau tournant pour l'organisation territoriale métropolitaine avec, au 1^{er} janvier 2017, de nouveaux transferts des communes à Bordeaux Métropole au titre des compétences définies par la loi du 27 janvier 2014 dite MAPTAM, que ce soit les équipements d'intérêt métropolitain ou les équipements liés au tourisme mais également, au 1^{er} avril 2017, avec les transferts de compétence du Département pour le territoire métropolitain prévus au titre de la loi NOTRe à savoir : le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le fonds solidarité logement (FSL), le tourisme et la voirie et les ouvrages d'art qui étaient demeurés sous domanialité départementale.

Par ailleurs, après une année 2016 marquée par la mise en œuvre de services communs au sein de Bordeaux Métropole, certains ajustements de périmètre doivent être réalisés sur les enveloppes de moyens alloués pour être plus opérationnels, mais également du fait de la complexité des transferts des actes sous-jacent (actes contractuels et titres de propriété notamment). Ces modifications se traduisent par des corrections de l'attribution de compensation d'une part et des écritures de remboursement entre collectivités d'autre part.

1.1. Les transferts de compétences en 2017

1.1.1. Les transferts issus de la loi Modernisation de l'action publique territoriale (MAPTAM)

Le processus de transfert des compétences issu de la loi du 27 janvier 2014 se poursuivra en 2017, avec le transfert des équipements d'intérêt métropolitain, le transfert des équipements attachés à la compétence tourisme, et le transfert des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, du plan climat énergie territorial, de la lutte contre la pollution de l'air, des actions de soutien à la maîtrise de la demande en énergie et la contribution à la transition énergétique.

Au titre des équipements d'intérêt métropolitain, selon la proposition formulée dans la délibération-cadre soumise à l'approbation lors du conseil métropolitain du 2 décembre 2016, 5 équipements communaux seraient transférés à la Métropole⁷ : 2 équipements culturels (le Carré des Jalles et le Musée de la Création franche) et 3 équipements sportifs (le stade Pierre Paul Bernard, la maison des sports Les Iris et le Stade Matmut Atlantique), alors qu'au titre des équipements touristiques figurent l'ensemble des pontons, cales et lignes de mouillage fluviaux communaux (soit une quinzaine d'équipements) et le port de plaisance de Bègles (ces équipements et les activités afférentes seront gérés dans le cadre d'un budget annexe qui sera créé à l'occasion du vote du budget primitif 2017) ainsi que le palais des congrès, les halls 1 et 2 et le terrain d'assiette du Parc des expositions (et le Hangar 14 qui revient à la Métropole au titre de ses autorisations d'occupation conclues avec le Port autonome de Bordeaux).

S'agissant des autres transferts de compétences, ont été intégrés d'une part, la contribution des communes au titre de la politique de lutte contre la pollution de l'air pour un transfert au 1^{er} janvier 2017 et, d'autre part, les corrections liées soit à l'ajustement de la méthodologie, soit à des omissions lors des transferts précédents.

Ces transferts et correctifs ont fait l'objet d'une évaluation adoptée par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 octobre 2016. Ils donneront lieu à une

⁷ Le rapport soumis à l'approbation du Conseil métropolitain prévoit par ailleurs la création d'un nouvel équipement aquatique susceptible d'accueillir des événements sportifs à portée nationale et internationale sur le territoire de la commune de Mérignac ainsi qu'une prise de compétence sportive partielle permettant d'accompagner les investissements relatifs aux centres de formations et d'entraînements des clubs sportifs professionnels tant masculins que féminins.

revalorisation de l'attribution de compensation au plus tard le 15 février 2017 d'un montant de 4,8 M€⁸.

1.1.2. Les transferts issus de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Faisant suite aux travaux engagés dès le 2nd semestre 2015, le Département de la Gironde, par délibération du 30 juin 2016, et Bordeaux Métropole, par délibération du 8 juillet 2016, ont délibéré en termes concordants pour déterminer les 4 compétences qui seront transférées à Bordeaux Métropole en application de l'article L. 5217-2 du CGCT et qui s'appliqueront sur le territoire de la Métropole à savoir :

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL),
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- La compétence tourisme au travers notamment de l'action de l'agence de développement touristique « Gironde Tourisme »,
- La partie du réseau départemental situé sur le périmètre de la Métropole, et en particulier les sections situées hors agglomération sur les 28 communes ; cette compétence faisant également l'objet d'une convention de transfert spécifique.

Ces transferts font l'objet d'une convention générale qui précise notamment le montant de la dotation de compensation des charges transférées correspondant à l'évaluation des ressources nécessaires à l'exercice normal des compétences dans les conditions prescrites par les articles L. 5217-13 à L. 5217-17 du CGCT au vu de l'évaluation des charges arrêtées par la Commission locale d'évaluation des ressources et charges transférées (CLERCT) le 30 septembre 2016.

Pour une année civile, cette dotation s'élèvera à 6,5 M€, toutefois le transfert effectif s'effectuant au 1^{er} avril 2017, le montant de la dotation 2017 est évaluée à 4,9 M€.

1.2. La mutualisation des services

Le schéma de mutualisation métropolitain, adopté le 29 mai 2015 par le Conseil de Métropole, prévoit la possibilité pour les communes de mutualiser différents domaines au cours de cycles successifs.

A compter de 2017, 3 nouvelles communes (Bassens, Carbon-Blanc et le Haillan) ont choisi de mutualiser certains de leurs domaines d'intervention au sein des services communs en territoire et 4 communes (Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Bègles et Floirac), déjà engagées dans le cycle 1, de mutualiser de nouveaux domaines. **De ce fait, 14 communes auront mutualisé leurs interventions avec la Métropole au 1^{er} janvier prochain. Ce nouveau cycle se traduira par une modification des AC des communes concernées pour un montant de 5,6 M€** en intégrant la régularisation des charges de structure 2017 sur les domaines de compétence mutualisés dès 2016 par les 4 communes intensifiant la mutualisation de leurs services.

Cette démarche inédite de mutualisation rassemblant plusieurs communes et leur EPCI ne va pas sans un nécessaire temps d'appropriation. Ainsi tant pour les 15 communes qui ont choisi de mutualiser et régulariser certaines de leurs activités au sein de services communs à compter du 1^{er} janvier 2016 que pour Bordeaux Métropole, l'exercice 2016 a été marqué par la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle organisation avec notamment des adaptations inhérentes aux transferts effectifs des contrats, actes et biens régissant ces activités. De ce fait, suite la délibération 2016-128 en date du 25 mars 2016, des conventions de remboursement ont été

⁸ Le rapport de la CLECT du 21 octobre prévoit une révision totale des attributions de compensation à hauteur de 6,6 M€ dans l'hypothèse où l'ensemble des équipements évalués seraient transférés. La Ville de Bordeaux ayant renoncé au transfert de l'Opéra, de l'Auditorium et de la Cité du Vin, ce montant est donc ramené à 4,8 M€ pour l'ensemble des équipements transférés au 1^{er} janvier 2017.

conclues pour une durée de 24 mois entre la Métropole et les communes, amenant les communes à avancer les dépenses au titre des activités mutualisées et à se les faire rembourser par la Métropole. Cette procédure, si elle devrait être de moindre ampleur en 2017, devra néanmoins être reconduite notamment pour les communes concernées par le cycle 2.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence méthodologique (intégration du FCTVA dans le calcul du coût net de renouvellement des biens) et pour intégrer les corrections liées aux évaluations des périmètres mutualisés au 1^{er} janvier 2016, un ajustement des montants des AC 2016 a été adopté par délibération du 21 octobre 2016 pour un total de correction en faveur des communes de 0,9 M€.

Enfin, si la mutualisation des équipes a pu se faire au 1^{er} janvier 2017, la complexité juridique (et notamment la difficulté de pouvoir mener à bien les opérations de scission de marchés) impose de revoir le périmètre des budgets de moyens mis en commun au sein de la Métropole. Ainsi certaines dépenses (et recettes) qui avait été chiffrées dans l'AC doivent revenir dans la gestion communale. A contrario, les missions demandées aux services communs évoluant au regard du niveau déterminé dans les contrats d'engagement ou des besoins identifiés en 2015, la valorisation du service sera actualisée sur ce nouveau périmètre selon des modalités qui seront délibérées par la Métropole et les communes en janvier 2017.

L'ensemble de ces corrections devraient se traduire par un ajustement de l'attribution de compensation de l'ordre de 2,4 M€.

Au final, à l'issue de ces transferts et ajustements en intégrant les corrections à la hausse et à la baisse des attributions des communes, Bordeaux Métropole devrait donc percevoir un montant d'AC de 112 M€ environ et verser une attribution globale de l'ordre de 15 M€.

Les éléments de prospective budgétaire

1. Le fonctionnement

1.1. Les principales recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement qui sera inscrit au budget primitif 2017 devrait s'élever à 766 M€. Il se décomposerait comme suit.

1.1.1. La poursuite de la baisse historique des dotations

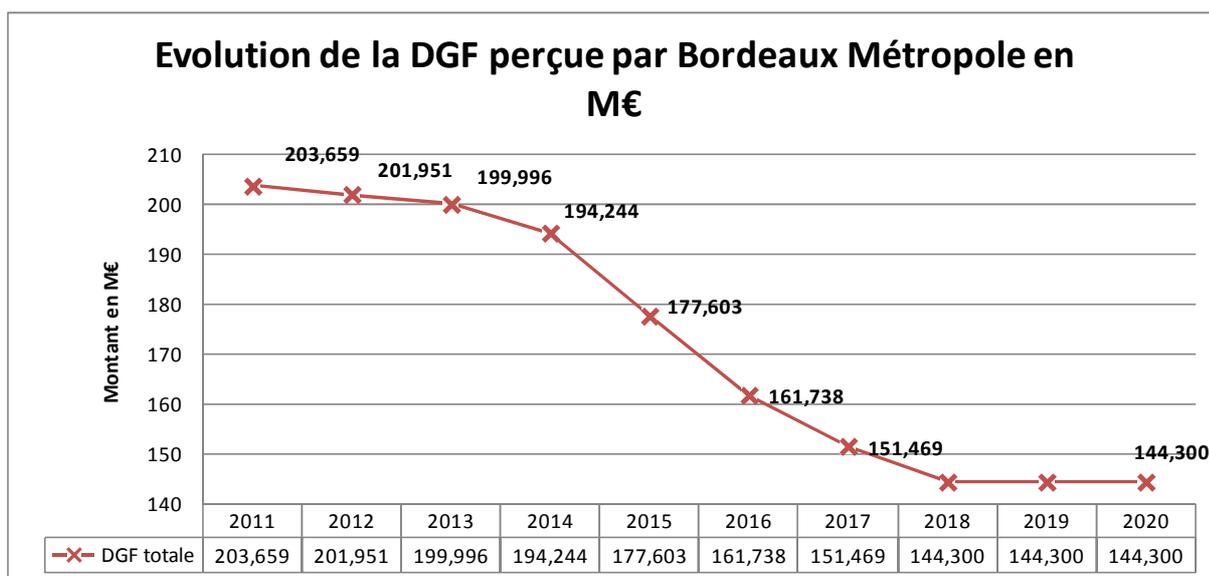
Après une première diminution de 1,5 Md€ en 2014, puis de 3,67 Md€ en 2015 et 2016, le PLF 2017 confirme une baisse supplémentaire de 2,63 Md€ en 2017.

En effet, pour le bloc communal, la quatrième tranche de baisse des dotations de l'Etat en 2017 est limitée à 1,03 Md€ au lieu des 2,07 Md€ attendus.

Pour 2017, la répartition des 2,63 Md€ au redressement des comptes publics est fixée selon les mêmes règles qu'en 2015 et 2016, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités, puis application pour le seul bloc communal d'un abattement de 50 % de ce qui aboutit au partage suivant pour le bloc communal :

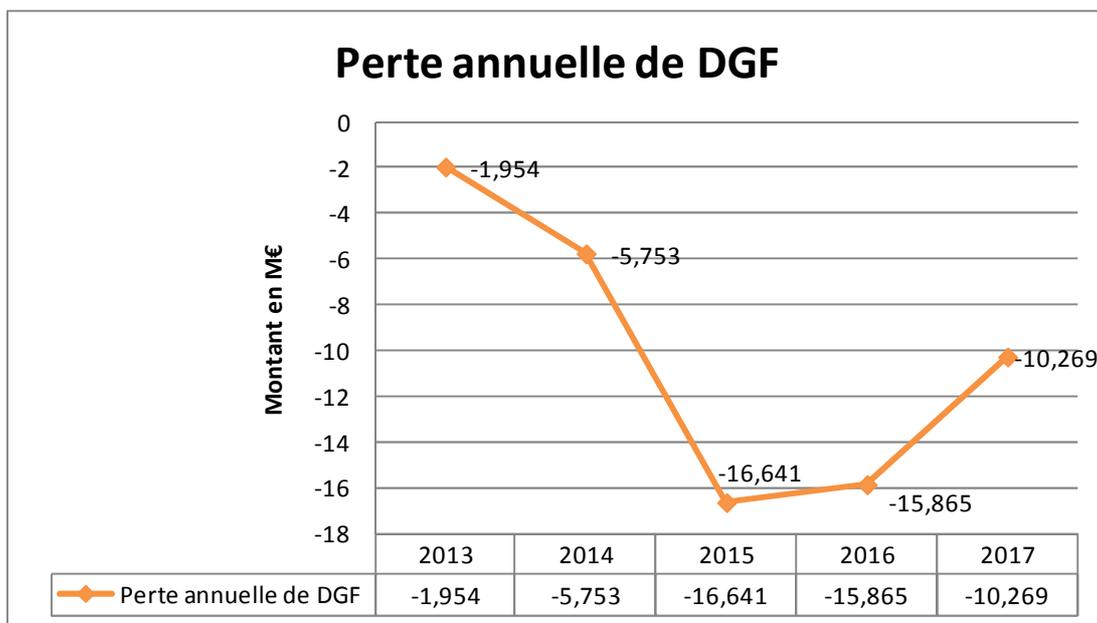
- * -725 M€, soit 27,5 % pour les communes (-1 450 M€ en 2015 et 2016, soit 70 %),
- * -310,5 M€, soit 11,8 % pour les intercommunalités, (-621 M€ en 2015 et 2016, soit 30 %).

En l'absence de réforme de la DGF, les mesures du PLF 2017 devraient se traduire pour Bordeaux Métropole par une diminution attendue de la DGF métropolitaine de 6,4 % soit en flux - 10,2 M€ (151,5 M€ prévus en 2017 contre 161,7 M€ en 2016), dont 7,2 M€ de contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

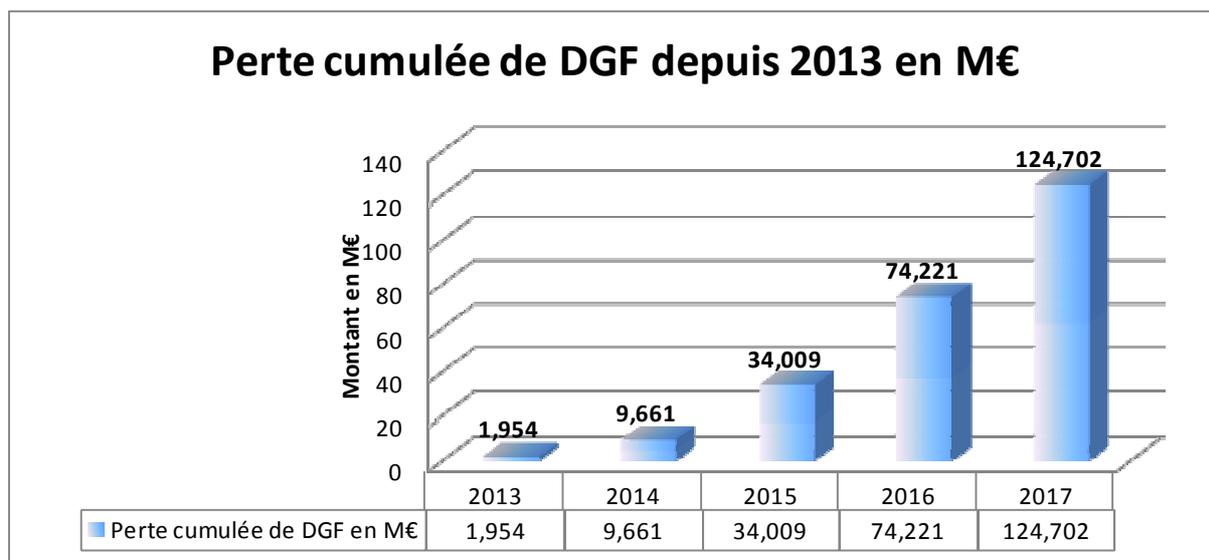


En supposant pour 2018, que le prochain gouvernement maintienne l'étalement sur 2 ans du dernier prélèvement, la contribution du bloc communal serait également de 1,03 Md€. Aussi, toute chose égale par ailleurs, la baisse simulée de la DGF 2018 de Bordeaux Métropole atteindrait donc, en flux, -7,2 M€.

Depuis 2013, Bordeaux Métropole subit une baisse annuelle de sa DGF.

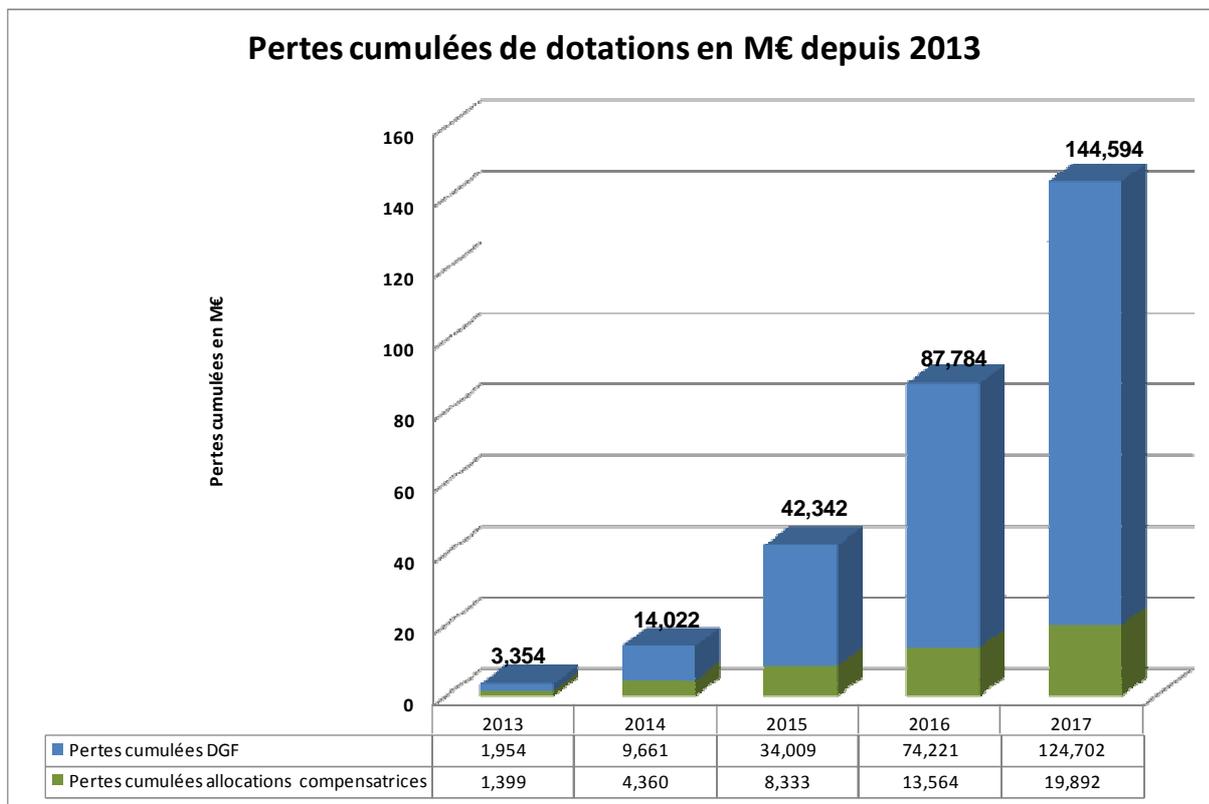


Aussi, la perte cumulée de DGF de Bordeaux Métropole sur la période 2013-2017 atteindrait alors la somme de 124,7 M€.



En intégrant les pertes subies sur les allocations compensatrices, sur la période 2013-2017, la perte cumulée des dotations allouées par l'Etat à notre établissement (DGF pour 124,7 M€ et

allocations compensatrices pour 19,9 M€ - cf. infra) atteindrait la somme de **144,6 M€**, sans même y intégrer le prélèvement au titre du FPIC.



1.1.2. Les atténuations du produit fiscal

Afin de tenir compte de la mise en place des nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI), le PLF 2017 prévoit de stabiliser la péréquation horizontale avec un gel du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à son niveau atteint en 2016 de 1 Md€.

A enveloppe inchangée, les variations du FPIC entre 2016 et 2017 seront fonction d'une part, des changements de statut de certains EPCI qui pourraient ainsi passer de contributeurs à bénéficiaires du FPIC (et réciproquement) et d'autre part, des changements d'écart à la moyenne des valeurs de référence (ces derniers changements vont prendre une ampleur inaccoutumée du fait de la réduction des 2/3 du nombre d'EPCI qui passe de 2 065 à 1 245 au 1^{er} janvier 2017 - pour rappel la contribution au FPIC est répartie par le biais du potentiel financier agrégé par habitant qui est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal).

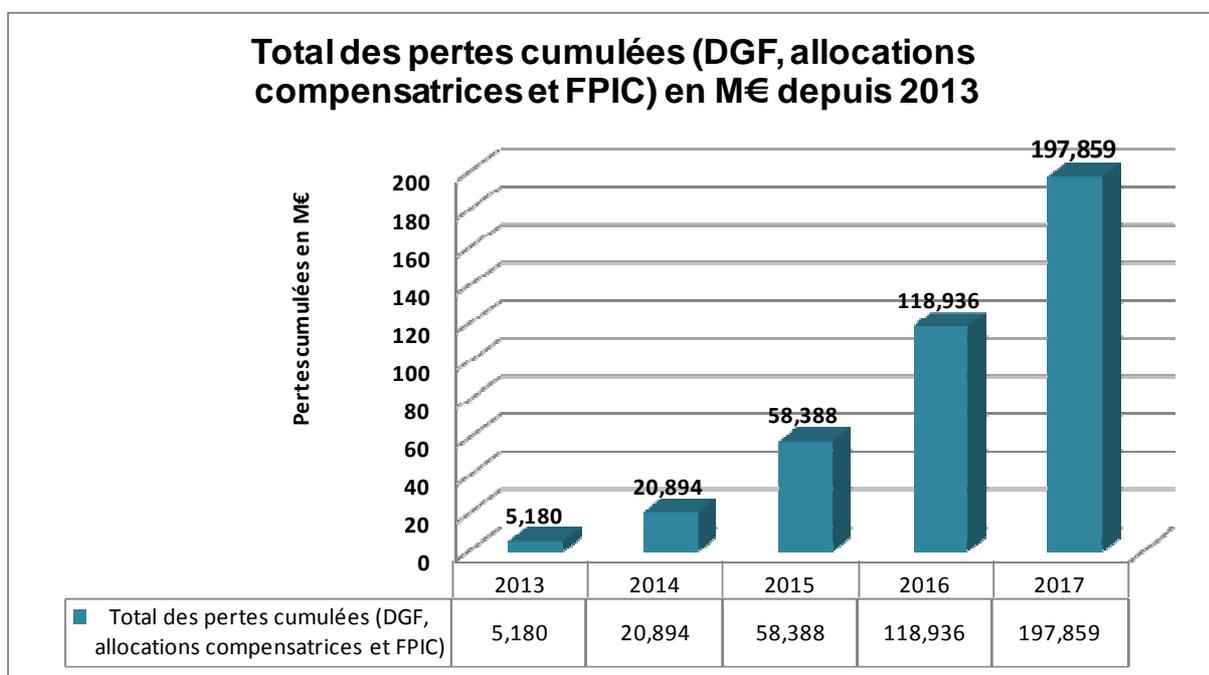
Par ailleurs, afin de préserver les communes défavorisées situées dans des communautés contributrices, les 250 villes de plus de 10 000 habitants de la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible, les 30 villes de 5 000 à 10 000 habitants des premiers rangs ainsi que les 2 500 « premières » communes éligibles à la Dotation de solidarité rurale (DSR) voient depuis 2016 leur contribution au FPIC prise en charge par leur EPCI.

En 2017, avec la réforme de la DSU et donc de la DSU-cible, les critères d'éligibilité devraient être modifiés : la quote-part des revenus passerait de 10 % à 25 %, celle du potentiel financier de 45 %

à 30 %, celles des Aides personnalisées aux logements (APL) et des logements sociaux resteraient inchangés à respectivement 30 % et 15 %.

Face aux incertitudes qui découlent d'une part, de l'impact de la réduction du nombre d'EPCI qui va profondément modifier les valeurs de référence utilisées dans la répartition du FPIC, et d'autre part, de la réforme de la DSU, pour 2017, **la contribution métropolitaine au FPIC devrait ainsi atteindre la somme de 7 M€** en intégrant la prise en charge des contributions FPIC de Cenon, Floirac et Lormont.

En intégrant la prévision 2017 de contribution au FPIC de Bordeaux Métropole, la perte de ressources cumulées depuis 2013 pour notre Etablissement atteindraient alors la somme de 197,9 M€. Ce très considérable manque à gagner représente 4/5 des crédits de paiement exécutés en investissement et peu ou prou le montant des emprunts à inscrire en 2017.



1.1.3. Les produits de fiscalité

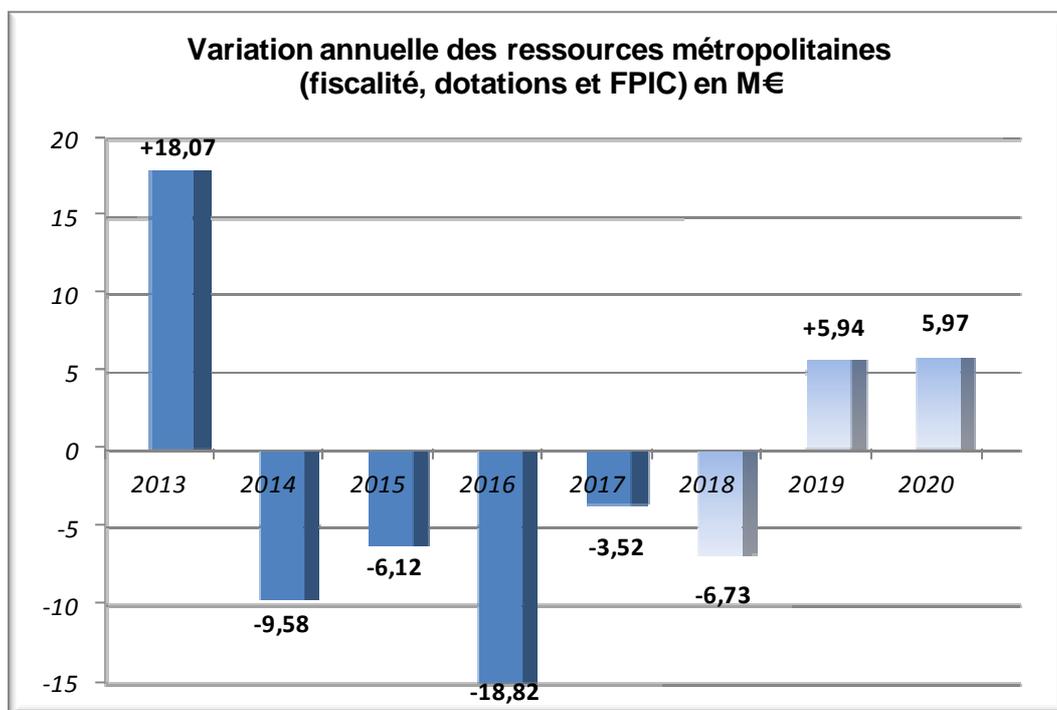
Hors Versement transport (VT) et Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), les produits fiscaux augmenteraient en 2017, à périmètre constant, de 3,1 %, soit un produit supplémentaire de + 9 M€ (301 M€ prévus en 2017 pour 292 M€ inscrits au budget 2016) Ce produit se décomposerait de la façon suivante :

- une progression annoncée de la CVAE de +4,4 M€ par rapport à 2016,
- un effet base +2,4 M€ en raison du dynamisme démographique de notre agglomération,
- un effet d'actualisation des valeurs locatives de +2,2 M€ sur la base d'un coefficient d'actualisation présumé des valeurs locatives de 1 % sous réserve de l'adoption de cette disposition dans le projet de loi de finances pour 2017.

Par ailleurs, s'agissant des allocations compensatrices de produits fiscaux (dites « variables d'ajustement »⁹) qui permettent de financer les emplois internes au sein de l'enveloppe normée, le PLF 2017 prévoit à ce stade un taux de minoration desdites allocations de -39,9 % qui porterait essentiellement sur la dotation unique de compensations spécifiques de la TP. **Ce taux de minoration est supérieur à la moyenne des années passées (- 20 % à -30 %).**

En intégrant aux produits fiscaux (301 M€ d'impôts économiques, impôts ménages et prélèvement des jeux et paris, soit une progression de +8,9 M€), les allocations compensatrices (102,3 M€, soit une baisse de -1,1 M€), **le montant des recettes 2017 s'élève à 403,3 M€**, en progression de 2 % (+7,8 M€) par rapport aux recettes du couple fiscalité/dotations 2016 (395,5 M€ hors rôles supplémentaires encaissés en 2016).

En intégrant l'augmentation prévisionnelle du FPIC en 2017 de 1,1 M€, la baisse (pour la 4^{ème} année consécutive) des ressources métropolitaines atteindrait la somme de -3,5 M€ pour 2017.



S'agissant du Versement transport (VT), pour rappel, en application de l'article 55 de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », le Conseil a décidé, le 22 octobre 2010, de porter le taux du VT de 1,80 % à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2011.

⁹ Les compensations sont des allocations annuelles versées par l'État aux collectivités territoriales pour compenser les pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et les allègements de bases décidées par voie législative. Ce sont les compensations d'exonérations qui jouent le rôle de variables d'ajustement. Afin d'assurer la stabilisation puis la baisse de l'enveloppe normée, les compensations ont été revues à la baisse pour financer les effets démographiques, la péréquation verticales (DSU, DSR, DNP). Certaines allocations compensatrices ont été minorées dès 2008 mais la majorité d'entre elles ont été minorées depuis 2009. Le coefficient de minoration s'applique au calcul de la compensation (la compensation se calcule par application d'un taux fixé définitivement par le Comité des Finances Locales après le vote de la loi de finances).

L'article 4 de la Loi de finances pour 2016 prévoit, comme annoncé le 9 juin 2015 dans le cadre du « plan Macron » en faveur des TPE et PME, le relèvement du seuil d'assujettissement au VT de 9 à 11 salariés.

En séance à l'Assemblée nationale le gouvernement a précisé que la compensation serait intégrale et dynamique puisque le dispositif est basé sur un calcul, chaque mois, de la différence entre ce qui aurait été perçu et ce qui sera perçu. Le montant prévisionnel inscrit dans la loi de finances 2016 est évalué à 105 M€ et n'est pas limitatif. Pour autant, le gouvernement n'a budgété que l'équivalent de trois trimestres dans la LF 2016, soit 78,8 M€, le dernier trimestre 2016 devant être compensé en janvier 2017.

Or, après les trois premiers trimestres échus de 2016, Bordeaux Métropole n'a pas reçu les compensations attendues.

Pour 2017, le PLF prévoit la ligne « compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport » qui est fixée à 81,5M €, soit 3 M€ de plus qu'en 2016.

Par conséquent, le montant prévisionnel des produits 2017 du VT à inscrire au Budget primitif 2017 est estimé 173,4 M€.

S'agissant de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), le montant prévisionnel 2017 s'établirait à 92,2 M€; ce montant tient compte des modifications de taux décidés en 2016 qui seraient reconduits pour 2017.

Le produit attendu pour 2017 progresserait de 0,5 % à 1,5 % sous l'effet de l'actualisation des bases si elle était maintenue, soit +0,9 M€ au maximum, et un effet population de 0,5 %, soit +0,5 M€.

Enfin liée à la prise de compétence tourisme et suite à l'instauration d'une **taxe de séjour métropolitaine** depuis 2016, une **recette de 4,5 M€ sera inscrite au budget 2017**. Cette recette sera affectée aux actions de promotion et de valorisation touristique, notamment au moyen de la subvention de fonctionnement de 3 M€ qui sera versé à l'Office de tourisme métropolitain. La progression de ce produit à 5 M€ est envisagée d'ici deux ans ; dynamisme qui concourra à la rénovation des équipements touristiques déclarés d'intérêt métropolitain, comme le financement du Parc des expositions.

Pour garantir ce dynamisme et éviter la concurrence entre loueurs professionnels et non professionnels, les démarches entreprises par Bordeaux Métropole avec d'autres agglomérations ont permis d'obtenir, comme la ville de Paris, que les plateformes privées de location collectent et reversent la taxe de séjour sur les locations des biens des particuliers à compter du 1^{er} août 2016. Plusieurs autres amendements sont en cours de dépôt au Parlement.

1.1.4. Les autres recettes

En 2017, les attributions de compensation (AC) reçues par Bordeaux Métropole pourraient atteindre le montant de 112 M€ (pour 108 M€ en 2016) notamment suite au transfert des équipements touristiques, sportifs et culturels d'intérêt métropolitain valorisés par la CLETC, et les AC versées par Bordeaux Métropole aux communes atteindraient la somme de 15 M€ (pour 18 M€ en 2016), **soit une AC nette 2017 prévisionnelle à percevoir par Bordeaux Métropole de 97 M€**

Ainsi, à compter de 2017 Bordeaux Métropole recevra des attributions de compensation de 20 communes et en versera aux 8 autres.

Il convient de rappeler qu'en l'état actuel de la législation les AC sont intégralement affectées en fonctionnement y compris pour la partie des charges relevant des dépenses affectées à l'investissement. En raison de cette situation commune à l'ensemble des métropoles, **une nouvelle démarche a été entreprise auprès du gouvernement, afin d'obtenir la création en la loi de finances d'une AC d'investissement qui viendrait régler la question qui pénalise aujourd'hui fortement les communes et se révèle peu incitatif à l'intégration intercommunale.**

En complément du produit des AC perçu par Bordeaux Métropole dans le cadre des transferts d'équipements d'intérêt métropolitain, Bordeaux Métropole va dorénavant percevoir **la redevance liée aux recettes garanties** versées au titre du contrat du stade Matmut Atlantique et qui s'élève à **8,5 M€**. De plus au titre des équipements touristiques fluviaux, **les recettes liées à l'accueil des bateaux et plaisanciers** que ce soit sur les pontons ou au sein du port de plaisance à Bègles, seront ouvertes dans le cadre du nouveau budget annexe qui sera créé dans le cadre du vote du budget. Elles sont estimées à **0,5 M€ HT**.

De plus en 2017, Bordeaux Métropole va par ailleurs percevoir du Département de la Gironde une **dotation de compensation** de **4,9 M€** (prorata pour 3 trimestres des 6,5 M€ valorisés par la Commission locale d'évaluation des charges et des ressources dans son avis du 30 septembre 2016), pour les transferts, à l'intérieur du périmètre de Bordeaux Métropole, des routes départementales, du fonds de solidarité logement, de l'aide aux jeunes en difficulté et de la compétence tourisme.

Sur les recettes des services, s'agissant dans la plupart des cas, de services publics à caractère industriel et commercial, il convient, en vertu des articles L. 2224-2 et R. 2333-126 du CGCT, sauf dispositions particulières, de les rendre financièrement autonomes en assurant la couverture de leurs charges, par leurs ressources propres, tout en veillant à ce que les hausses de leurs tarifs demeurent raisonnables. A ce titre, conformément aux hypothèses retenues en 2016, **Bordeaux Métropole n'envisage pas de revalorisation tarifaire significative** ; les modifications concernent les facturations de branchement en matière d'assainissement, les facturations de prestations funéraires (caveaux et crématorium) pour tendre progressivement vers le coût du service rendu.

A noter que la prospective intègre les tarifs du réseau des transports « Transports de Bordeaux Métropole » (TBM) tels que présentés dans la délibération du 27 mai 2016 qui sont conformes aux engagements pris dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, et que s'agissant des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité et de gaz des gestionnaires de réseau, selon les dispositions du Code de l'énergie seule la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est compétente pour fixer ces derniers.

1.2. Les principales dépenses de fonctionnement

Les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement de notre Etablissement à périmètre équivalent s'inscrivent toujours dans la perspective d'une économie de charges courantes de 10% sur la mandature à périmètre constant (2014) et dans la préservation d'une épargne permettant de couvrir les opérations inscrites au PPI tout en respectant la limite fixée d'une capacité de désendettement au maximum de 7 années tous budgets confondus. Ces orientations supposent donc, dans l'esprit de la loi, que les dépenses nouvelles liées aux transferts et à la mutualisation soient compensées en recettes via les AC, à l'exception de la dynamique de charges qui devra être absorbée dans le temps par des économies d'échelle et une optimisation de la gestion.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement (hors dette) devraient s'élever à 600 M€ en 2017, soit une progression de 2,9 % par rapport au budget 2016 toutes décisions confondues. Cependant, à périmètre équivalent 2016 (hors impact des transferts 2017 et de la

poursuite de la mutualisation), le montant des dépenses réelles de fonctionnement serait de 587 M€, soit une baisse d'environ -0,26 %, à comparer aux +1,3 % fixé par l'Objectif d'évolution pour les dépenses locales des EPCI, démontrant les efforts de gestion de notre Etablissement. S'agissant des seules charges de fonctionnement courant, elles sont en recul de plus de 6 % (ce qui va au-delà de l'objectif annuel imparti mais compense la progression des subventions de fonctionnement versées).

Sur cet ensemble, la masse salariale (240 M€ pour 2017) représente 40 % des charges. Aussi, durant les prochaines années, la progression de la masse salariale dans son nouveau périmètre devra être limitée à 1,75 % maximum, incluant les recrutements nécessaires aux nouvelles compétences. Une partie spécifique de ce rapport est consacrée aux ressources humaines.

S'agissant des subventions versées aux associations, l'enveloppe globale 2017 (soit 18,1 M€) est en progression de 13 % par rapport à l'enveloppe 2016 à périmètre comparable ; ce qui est déroge à l'objectif de stabilisation de la lettre de cadrage budgétaire 2017, mais qui a été compensé par des économies sur les charges à caractère général. En intégrant les montants liés aux compétences départementales nouvelles (FAJ, FSL et Gironde tourisme pour 3,9 M€), le montant alloué aux subventions s'élèverait à 22 M€.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèveraient quant à elles au global à 58 M€ dont 51 M€ pour le seul budget annexe des transports.

S'agissant du budget annexe des transports, le montant total de dépenses réelles s'établirait pour 2017 à environ 444 M€, dont 245 M€ au titre de la section d'exploitation et 199 M€ au titre des investissements. Le financement du budget est assuré à hauteur de :

- 173,4 M€ par le VT,
- 72,1 M€ par les recettes du réseau¹⁰,
- 51 M€ par la subvention du budget principal,
- 15,3 M€ par des subventions d'équipement dans le cadre des travaux de la phase 3 du tramway,
- 175 M€ d'emprunt nouveau.

Comme rappelé compte tenu des projets d'investissement à financer sur les prochains exercices que ce soit au titre de la fin de la phase 3 du tramway ou des projets envisagés dans le cadre du Schéma d'orientation de déplacements métropolitains (SDODM), l'équilibre du budget annexe sur les exercices 2017-2028 s'avère très fragile. Si le mécanisme actuel de détermination de la subvention d'équilibre devrait permettre d'assurer l'équilibre sur les exercices futurs (l'exercice 2021 devant se neutraliser compte tenu des décalages sur la mise en amortissement des nouveaux équipements inhérents à la modélisation), il n'en demeure pas moins que cela se traduira par un prélèvement annuel sur le budget principal de l'ordre de 75 à 80 M€, subvention permettant notamment de couvrir la dotation aux amortissements des immobilisations requises pour maintenir par ailleurs un réseau élargi et vieillissant.

EQUILIBRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	331 708	338 727	299 451	316 781	336 652	352 668	362 813	374 336	391 970
+ Reprise de subventions	9 633	9 688	9 666	11 239	11 130	11 059	10 955	10 939	10 939
- Dépenses réelles d'exploitation	232 127	239 101	245 860	257 698	274 915	293 761	299 312	300 756	300 579
- Dotations aux amortissements	49 188	55 450	51 358	58 724	63 127	63 145	82 303	81 928	80 441
Autofinancement complémentaire (+) OU Déficit d'exploitation (-)	60 026	53 863	11 899	11 598	9 741	6 821	-7 847	2 591	21 889

¹⁰ soit un ratio recettes sur dépenses d'exploitation réelles de 30,4%.

S'agissant du **budget annexe des déchets ménagers**, la subvention s'établit à 6 M€ soit le même niveau que la subvention 2016 suite à la décision de revalorisation des taux de TEOM pour accroître les ressources propres de cette activité.

Enfin dans le cadre des reversements de fiscalité, le montant des AC versées aux 8 communes bénéficiaires s'élèverait à 15 M€ et le montant de la dotation de solidarité métropolitaine s'établirait **au maximum à 33,4 M€** compte tenu des impacts non encore stabilisés du PLF 2017 sur les ressources de la Métropole.

2. L'investissement

2.1. Les recettes d'investissement

Le PLF 2017 prévoit la reconduction de la dotation budgétaire au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) des communes et de leurs groupements à fiscalité propre avec deux enveloppes de 500 M€ chacune.

Si, sur les 150 M€ de crédits de paiement ouverts par le Gouvernement dans la Loi de finances initiale pour 2016, dont 10 M€ pour le département de la Gironde, **Bordeaux Métropole n'a pas obtenu de financement alors que 5 dossiers avaient été déposés**¹¹ pour un montant de participations attendu de 13,3 M€ (sur 17,5 M€ de dépenses HT), **une enveloppe de 8,8 M€ est allouée en 2017 dans le cadre du Pacte Etat-métropole pour le financement de projets à engagés sur les deux OIM Bordeaux Inno campus et Bordeaux Aéroport.**

Les autres recettes d'investissement (participations, taxe d'urbanisme, amendes de police) sont en progression notamment du fait des produits de **taxe d'aménagement** et estimées pour 2016 à **25 M€** Il convient de rappeler que la dépenalisation du stationnement payant a fait l'objet d'un report en 2018.

Les **produits de cession** sont en forte hausse en 2017 du fait des mutations foncières sur Bastide Niel et le rachat par BMA des emprises requises par la ZAC pour un montant de **31 M€** (dont 90% à percevoir en 2017).

Enfin, le **FCTVA** pour 2017 est estimé à **15,5 M€**

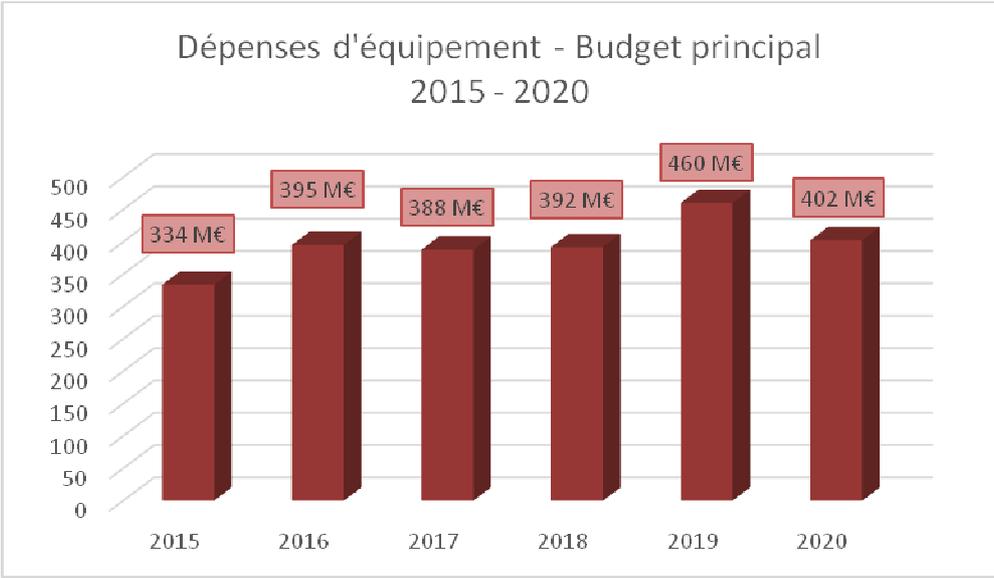
2.2. Les dépenses d'investissement

Comme rappelé en 2016, la Métropole renforce l'attractivité de son territoire que ce soit du point de vue des entreprises et institutionnels, en offrant des infrastructures performantes, ou du point de vue de ses habitants et usagers, en œuvrant pour des services urbains et un cadre de vie de qualité (que ce soit directement ou au travers des fonds de soutien aux équipements communaux). Ces investissements, qui contribuent au dynamisme du tissu économique local, représentent près de 2 Md€ de crédits de paiement entre 2017 et 2021 pour le seul budget principal et 2,8 Md€ pour l'ensemble des budgets. **Pour le seul exercice 2017, le montant des dépenses d'équipement s'élève à 591 M€, dont 388 M€ pour le budget principal.**

En sus des dépenses d'équipement (dont la déclinaison par opération est retracée dans le plan pluriannuel en annexe), il convient d'ajouter les dépenses à caractère financier comme les achats de titres de participations financières, les avances ou les reversements de participations d'urbanisme (19 M€). **Ainsi au total, les dépenses d'investissement (hors dette) s'établiraient pour 2017 à 405 M€ pour le budget principal**

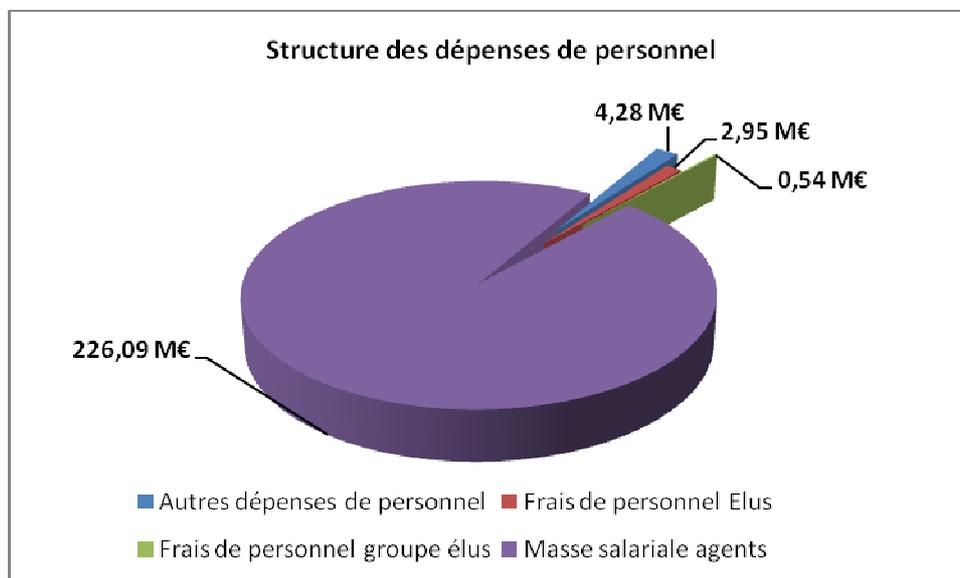
¹¹ Au titre de la 2nde enveloppe visant les projets de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs des communes de moins de 50 000 habitants.

Jusqu'à 2020, **pour le seul budget principal**, la projection des dépenses d'équipement permettant de conserver des ratios financiers en deçà des seuils fixés pourrait être la suivante :



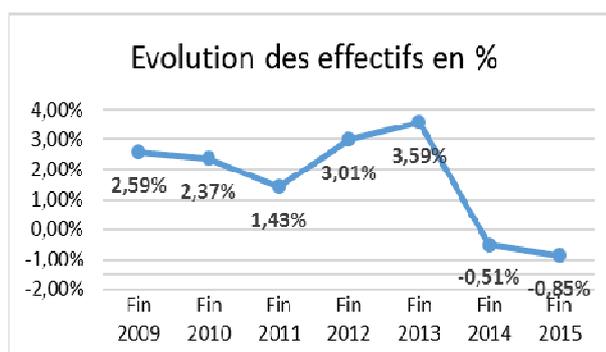
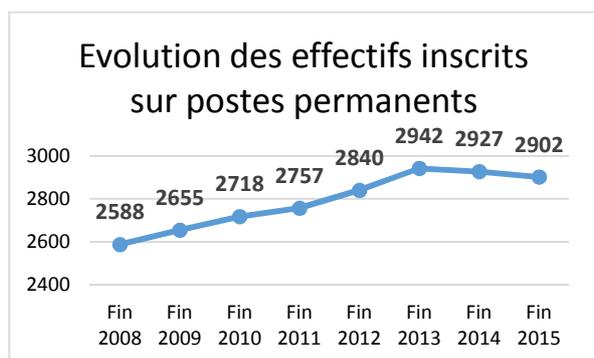
1. L'atterrissage prévisionnel 2016

1.1. Structure des dépenses de personnel au Budget primitif 2016



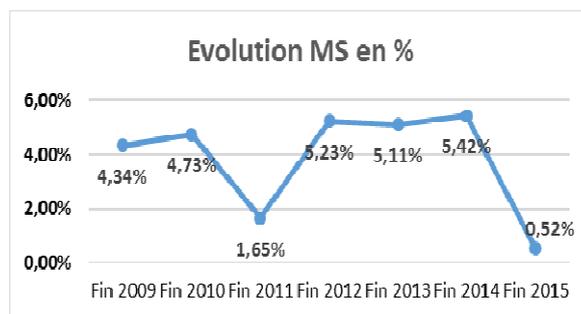
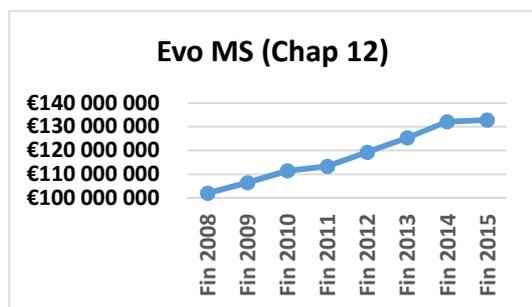
Au Budget primitif 2016, les dépenses de personnel étaient constituées de la masse salariale (chapitre 012) pour 226,1 M€, des autres dépenses (chapitre 011, subventions associations, remboursements au SDIS) pour 4,3 M€, des frais de personnel des groupes d'élus (0,54 M€) et des frais de personnel des élus (2,95 M€).

1.1.1. Evolution des effectifs sur postes permanents



Après une croissance continue depuis plusieurs années l'effectif sur postes permanents s'est stabilisé fin 2015 et a même affiché une légère baisse sur les deux derniers exercices (-0,51 % en 2014, puis -0,85 % en 2015).

1.1.2. Evolution de la masse salariale



La masse salariale s'est également stabilisée entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015, soit +0,5 %.

Pour 2016, l'évolution de la masse salariale connaît une très forte dynamique du fait de l'impact des opérations de mutualisation puisque 1 938 agents ont été transférés par les communes membres. Le nouveau dimensionnement en termes d'effectifs de Bordeaux Métropole rend donc les comparaisons avec les exercices précédents peu pertinentes.

En outre, en matière de temps de travail, la mise en conformité avec le cadre réglementaire de la durée annuelle de travail (1 607 h), ainsi que la simplification du dispositif de RTT ont été réalisés.

Par ailleurs en accompagnement de la refonte du cadre d'emploi des ingénieurs, le régime indemnitaire des agents relevant de ce cadre d'emploi a été revu de manière à garder sa cohérence avec les nouvelles grilles.

Enfin en matière de Prévoyance, ce sont aujourd'hui plus de 3 500 agents métropolitains qui ont adhéré au dispositif proposé. Le taux de couverture est de 68 % des agents métropolitains.

Ainsi, la trajectoire budgétaire 2016 semble en deçà du Budget primitif voté. **Le point d'atterrissage se situerait aux alentours de 223 M€, soit 3 M€ de moins que prévu au Budget 2016.**

1.2. Structure et évolution des effectifs

1.2.1. Nombre d'agents permanents et répartition par genre sur les 4 derniers exercices

Au 31/12	2012	2013	2014	2015
Effectifs titulaires	2 763	2 860	2 854	2 833
Effectifs non titulaires sur emplois permanents	77	82	73	69
Total	2 840	2 942	2 927	2 902
Répartition hommes/femmes	74,26%/25,74%	73,66%/26,34%	73,63%/26,37%	73,50%/26,50%

1.2.2. Avantages en nature sur les 4 derniers exercices

Au 31/12	2012	2013	2014	2015
Montant avantages en nature sur l'année	26 041 €	26 597 €	19 188 €	18 453 €
Nbre de véhicules de fonction sur l'année	8	6	4	2
Nbre logements de fonction sur l'année	5	4	5	4

2. Perspectives pour l'exercice 2017

L'année 2017 verra la mise en œuvre du schéma de mutualisation entrer dans sa seconde phase. Elle se caractérise tant par un élargissement des fonctions mutualisées pour certaines communes déjà présentes lors de la première phase que par une augmentation du nombre de communes désormais concernées.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi NOTRe du 7 août 2015, des transferts de compétences vont être réalisés par le Département de la Gironde vers Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2017 entraînant le transfert d'agents au 1^{er} avril prochain (22,9 ETP sont valorisés dans le cadre de ces transferts).

A l'instar des dispositifs mis en place au 1^{er} janvier 2016, et en vertu de l'article L. 5111-7 du CGCT, il a été proposé aux agents de faire un choix entre le régime indemnitaire versé dans leur collectivité d'origine ainsi que les éventuels avantages acquis (option 1) et le dispositif applicable à la métropole (option 2). Certains agents dont le régime indemnitaire et les avantages acquis sont plus intéressants au sein de leur collectivité d'origine opteront pour l'option 1 et conserveront leur situation antérieure, d'autres dont le régime indemnitaire et les avantages acquis sont moins intéressants opteront pour l'option 2 et seront alignés sur le régime indemnitaire et les avantages acquis de la Métropole.

Par ailleurs en matière de Prévoyance, une négociation a été ouverte, en 2016, à l'initiative du prestataire de Services (Institution de la Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe Caisse de Dépôts et Consignations). Elle a eu pour objet de contenir ses prétentions de majoration de participation de l'établissement.

L'augmentation de 14 % (prise en charge au 2/3 par l'Etablissement, le 1/3 restant à la charge des adhérents au contrat) s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017.

2.1. Proposition d'évolution de la masse salariale

A isopérimètre d'effectifs 2016, le cadrage budgétaire 2017 prévoit de limiter la progression de la masse salariale à +1,75 % (sur une base de Glissement Vieillesse Technicité – GVT – de +1,01 %).

En outre, il convient d'ajouter à cette proposition :

- la prise en compte de l'impact de la réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (dite PPCR) pour la part qui devrait être mise en place au 1^{er} février 2017 (transfert d'une partie du régime indemnitaire vers le traitement indiciaire étendus aux agents de catégorie A et de catégorie C).

- la revalorisation du point d'indice à hauteur de 0,6 % en 2017.
- Le renforcement de la politique concernant les emplois aidés et l'apprentissage.

A périmètre constant 2016, la masse salariale devrait donc s'élever à 234,4 M€ en 2017. Après intégration des agents transférés et mutualisés (116 agents) dans le cadre du Cycle 2, la masse salariale s'élèverait à 240 M€ pour un effectif total de 5 173 agents.

2.2. Proposition d'évolution des autres dépenses hors masse salariale

En matière de frais de personnel (chapitre 011), les actions suivantes vont être menées en 2017 :

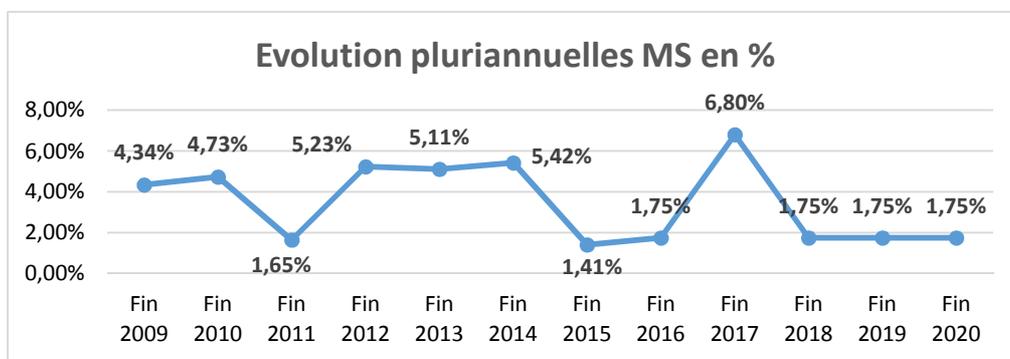
- Pour les déplacements : une baisse de 16 % est prévue en application du cadrage budgétaire pour 2017.
- Sur la formation, l'impact de la mutualisation dans ce domaine va nécessiter un abondement de cette enveloppe à hauteur de 0,18 M€. Le budget 2017 s'établirait à 1,1 M€ contre 0,92 M€ en 2016.

Concernant les subventions, il est procédé à un ajustement de la subvention du COS, après la forte augmentation de 2016. Elle s'établit à 1,58 M€ contre 1,68 M€ en 2016 (soit une baisse de 6,1 %).

3. Les grandes orientations pour la fin de mandat

Comme en 2016, il est prévu à ce stade de limiter la progression de la masse salariale sur son nouveau périmètre à +1,75 % par an d'ici 2020 hors mesures gouvernementales (réforme « PPCR », augmentation du point d'indice).

Pour l'exercice 2017, les mesures gouvernementales ont un effet particulièrement lourd (estimation à plus de 2,13 % de hausse de la masse salariale 2017).



NB : Attention au changement de périmètre : sur ce graphique la masse salariale à partir de 2016 est présentée après mutualisation.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les effectifs métropolitains augmenteront de 116 agents (94 agents communaux et 22 départementaux) communaux mutualisés ou transférés dans le cadre des transferts de compétences communaux et du département sur postes permanents.

Par conséquent, la masse salariale de Bordeaux Métropole devrait augmenter de 5,6 M€ (soit 2,32 % de hausse de masse salariale) compensée par les attributions de compensation révisées reçues des communes et la dotation de compensation versée par le Département.

L'année 2017 marque ainsi un cap avec la montée en charge du dispositif Métropolitain. Le contexte budgétaire associé, doit permettre la conciliation d'une maîtrise du budget de fonctionnement à court et moyen termes et d'un programme d'investissement soutenu.

Ceci doit aboutir à l'optimisation des moyens humains à la suite de la mise en place de services communs mutualisés par :

- La recherche d'une meilleure efficacité de l'organisation par rapport aux missions à conduire et l'adéquation par service entre les postes et les activités.

- Un véritable dialogue de gestion avec les directions générales et les pôles territoriaux en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) afin d'adapter au mieux les besoins à cet objectif et d'optimiser la ressource humaine au regard du respect de l'objectif d'évolution de +1,75 % par an (hors mesures gouvernementales et transfert de compétences ou cycles de mutualisation).

La gestion de la dette

1. L'encours de dette au 1er janvier 2017 avant le transfert des équipements touristiques et d'intérêt métropolitain

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 devrait s'élever à 557,4 M€, contre 609,7 M€ au budget primitif 2016, soit une baisse de 9,4 %.

	Dettes au 01/01/2017	%	Annuité de l'exercice	%	Intérêts	%	Capital	%
Budget principal	227 236 627,73	40,77%	33 722 853,97	46,89%	7 716 581,07	49,18%	26 006 272,90	46,25%
Déchets ménagers	7 734 831,03	1,39%	1 576 726,68	2,19%	288 737,65	1,84%	1 287 989,03	2,29%
Assainissement	15 019 349,05	2,69%	2 889 948,71	4,02%	563 947,76	3,59%	2 326 000,95	4,14%
Transports	301 444 148,63	54,08%	32 972 772,94	45,85%	6 979 104,88	44,48%	25 993 668,06	46,23%
Reseaux de chaleur	5 981 608,13	1,07%	756 900,86	1,05%	142 480,17	0,91%	614 420,69	1,09%
Total	557 416 564,57	100,00%	71 919 203,16	100,00%	15 690 851,53	100,00%	56 228 351,63	100,00%

A la fin de l'année 2016, notre Etablissement aura remboursé 58 M€ de capital au titre de l'exercice écoulé. Bordeaux Métropole a par ailleurs contracté 5 M€ en 2016 pour le financement de l'opération Belcier sur le budget annexe Réseau de chaleur : ce prêt a été réalisé auprès de l'Agence France Locale (AFL) sur une durée de 15 ans en taux variable aux conditions Euribor 3 mois +0,57 %.

Ainsi, sur la base de la population DGF 2016 (770 730 habitants), l'encours par habitant passerait à 723 € au 1^{er} janvier 2017 contre 804 € en 2016.

La prévision de paiement des intérêts baisserait de 7,6 %, passant de 17 M€ à 15,7 M€, avec un taux moyen de la dette au 1^{er} janvier 2017 qui atteindrait **2,41 %** contre 2,66 % en 2016. Pour mémoire, le **taux moyen de la dette** s'établit pour l'ensemble des collectivités locales à **2,80 %**¹².

Cette diminution provient premièrement d'un encours à taux variable certes limité mais très performant, avec de nombreux contrats indexés sur des taux négatifs et présentant des marges très faibles. De plus, le coût de la part à taux fixe a été réduit par l'obtention des emprunts contractés auprès de la BEI, ressource la plus compétitive du marché, d'une part, et d'autre part, en raison du remboursement par anticipation fin 2015 de plusieurs emprunts indexés sur des taux fixes supérieurs au marché.

L'annuité de la dette pour 2017 se décomposera donc entre les intérêts, estimés à 15,7 M€ tous budgets confondus, et le remboursement du capital estimé à 56,2 M€, soit un total de 71,9 M€. L'annuité atteint 93,3 € par habitant.

En 2017, Bordeaux Métropole disposera à minima d'une enveloppe de 140 M€ obtenus en septembre 2013 pour le financement de la 3^{ème} phase du TCSP, mobilisable jusqu'en 2018 pour une durée de 20 ans et 3 mois sur index livret A +1%.

¹² Source Observatoire Finance Active 2016

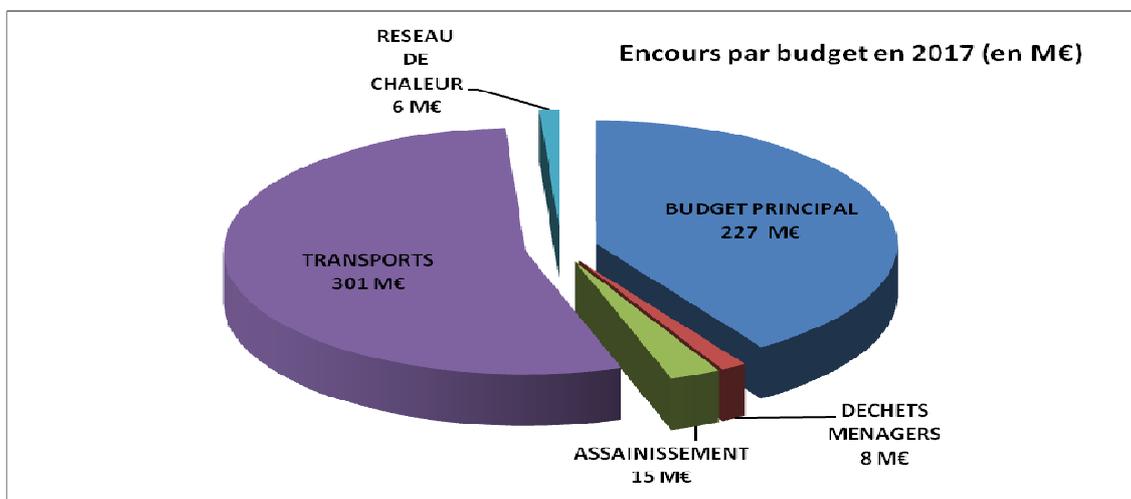
1.1. La répartition de l'encours

	Encours au 01/01/2017	%	Intérêts	Annuités
Taux fixes	439 054 680,35	79%	13 530 635,27	52 051 553,39
Taux variables	118 361 884,22	21%	2 160 216,26	19 867 649,77
	557 416 564,57	100%	15 690 851,53	71 919 203,16

La dette est positionnée à **78,8 % à taux fixe et 21,2 % à taux variable**. On observe une rigidification à taux fixe qui s'explique par les opportunités dont s'est saisie Bordeaux Métropole compte tenu du contexte du marché du crédit. Les taux de marché sur des emprunts d'une durée de 15 ou 20 ans se stabilisent maintenant à des niveaux très bas (actuellement inférieurs à 1 %). Or, un taux fixe avantageux permet à la fois de se préserver des futures hausses de taux et de cristalliser les intérêts dans le temps pour avoir une vision exacte des charges financières à payer sur toute la durée des emprunts.

Néanmoins compte tenu de l'amortissement des prêts à taux variable dans la structure de Bordeaux Métropole et du contexte monétaire avec des taux courts en territoire négatif, Bordeaux Métropole a réalisé en mars 2016 auprès de l'Agence France Locale un financement de 5 M€ en variable indexé sur l'Euribor (taux en territoire négatif).

Par ailleurs, la mobilisation de 200 M€ au budget annexe des transports au cours des 3 dernières années pour faire face aux dépenses d'investissement de la 3^{ème} phase du tramway modifie la répartition de l'encours entre les budgets. **Avec 301 M€ d'encours et 54,1 % de l'encours global, le budget annexe des transports devance le budget principal avec 227 M€ d'encours et 40,8 % de l'encours global.**



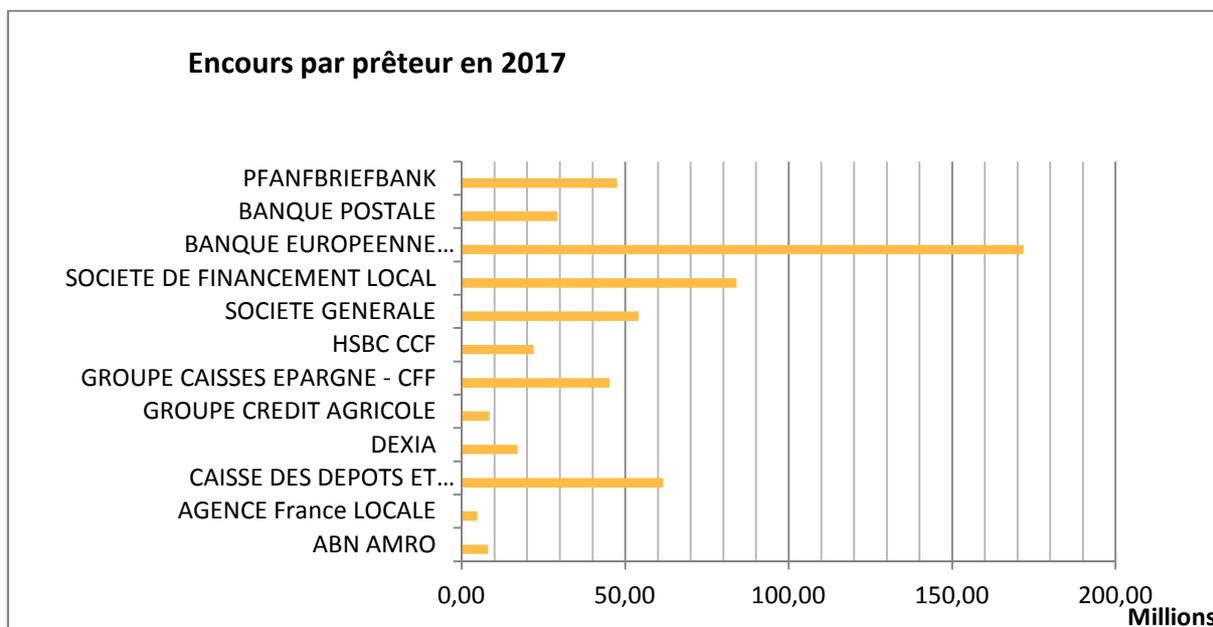
1.2. La diversification de l'encours

Ces dernières années, Bordeaux Métropole a privilégié les financements « institutionnels » aux conditions nettement plus favorables que les financements plus classiques des banques commerciales.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) détient presque un tiers de l'encours métropolitain en tant que financeur de la 3^{ème} phase de réalisation du réseau tramway (200 M€ sur 3 ans). Pour les mêmes raisons, la Caisse des Dépôts et Consignations devrait augmenter sa participation sur les prochains exercices puisqu'un contrat signé fin 2012 prévoit la mobilisation de 140 M€ d'ici 2018.

Le financement 2016 pour 5 M€ a été réalisé auprès de l'Agence France Locale (AFL) qui rentre comme prêteur supplémentaire de Bordeaux Métropole et favorise la diversification des offres et risques de l'encours global.

De plus, 4 banques possèdent chacune entre 8 % et 15 % de la dette métropolitaine assurant ainsi un socle sécurisé de diversification de l'encours parmi les prêteurs : la SFIL, la Société Générale, le groupe Caisse d'Epargne/Crédit Foncier et la Deutsche Pfanbriefbank.



1.3. La gestion du risque

Par ailleurs, la structure d'exposition de la dette propre de la métropole présente un profil très sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente 93,3 % de l'encours total.

La typologie Gissler permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations et la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier).

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette propre (557,42 M€) est ventilé de la façon suivante :

Typologie Gissler	Montant de l'encours	Nombre de contrats
A1	512,24 M€	86
B2	40,37 M€	2
E3	4,81 M€	1

La dette classée dans la typologie B2 est constituée de taux fixes à barrière. Le principe de ces produits consiste à constater un taux fixe tant que l'EURIBOR n'a pas atteint un certain niveau fixé dans le contrat. Si le niveau est atteint, c'est alors le taux de l'EURIBOR constaté qui s'applique au contrat. Néanmoins ce type de contrats ne présente pas de risques particuliers puisque, quoi qu'il arrive, les indexations EURIBOR, si elles sont activées, correspondent aux indexations du marché qui restent actuellement très basses.

1.4. Les perspectives d'emprunt pour 2017

Ces dernières années la stratégie métropolitaine consistait à privilégier les financements dédiés aux grands projets qu'offraient les banques institutionnelles. En effet, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la BEI en particulier ont proposé des taux d'emprunt extrêmement favorables qui ont permis de faire baisser le taux moyen de la dette métropolitaine.

Cette politique de financement devrait perdurer les prochaines années au regard du niveau des taux toujours plus bas. La politique dynamique de la BEI en particulier devrait se concrétiser par le financement de plusieurs projets métropolitains sur les prochains exercices. La Métropole étudiera également les propositions de la CDC telles que les prêts à taux zéro dit « croissance verte » ou encore les offres de l'Agence France Locale afin d'obtenir les conditions financières les plus performantes et diversifier ses prêteurs.

2. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 après intégration des transferts des équipements touristiques et d'intérêt métropolitain

Les transferts d'équipements d'intérêt métropolitain prévus par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 viennent impacter les ratios et la dette métropolitaine que ce soit au travers des transferts d'emprunts affectés à ces équipements ou au travers des quotes-parts d'emprunts globalisés à rembourser aux communes (et qui constituent une dette pour Bordeaux Métropole).

S'agissant de la dette reprise par Bordeaux Métropole, il s'agit de l'encours lié au contrat de partenariat finançant le Stade MATMUT Atlantique pour un montant de 119,2 M€ au 1^{er} janvier 2017.

Les redevances financières de l'équipement se décomposent comme suit :

- Dette auprès de Dexia (50 %) et Sumitomo Mitsui Banking Corporation - SMBC (50 %) :
 - taux d'intérêt fixé : 1,97 % (contre 4,73 % estimé en 2011)
 - durée : 30 ans
 - annuité 2017 : 4,99 M€

- Dette auprès de Stade Bordeaux Atlantique (SBA) :
 - taux d'intérêt fixé : 1,97 % (contre 4,73 % estimé en 2011)
 - durée : 30 ans
 - annuité 2017 : 1,13 M€

A cet encours, s'ajoute celui correspondant à la fraction d'emprunt contractée par la commune de Bordeaux pour le financement des équipements transférés, avec respectivement pour le Stade MATMUT Atlantique et pour les équipements touristiques (8,5 M€ et 1,2 M€ d'encours au 1^{er} janvier 2017). De la même façon, il convient d'intégrer la dette à rembourser au Département de la Gironde pour un montant de près de 2,6 M€. Il est proposé que cette dette fasse l'objet d'un remboursement intégral en 2017 à l'instar de ce qui a été fait sur les autres transferts (opération intéressante pour la Métropole tant au regard de sa capacité de trésorerie que des taux des emprunts concernés).

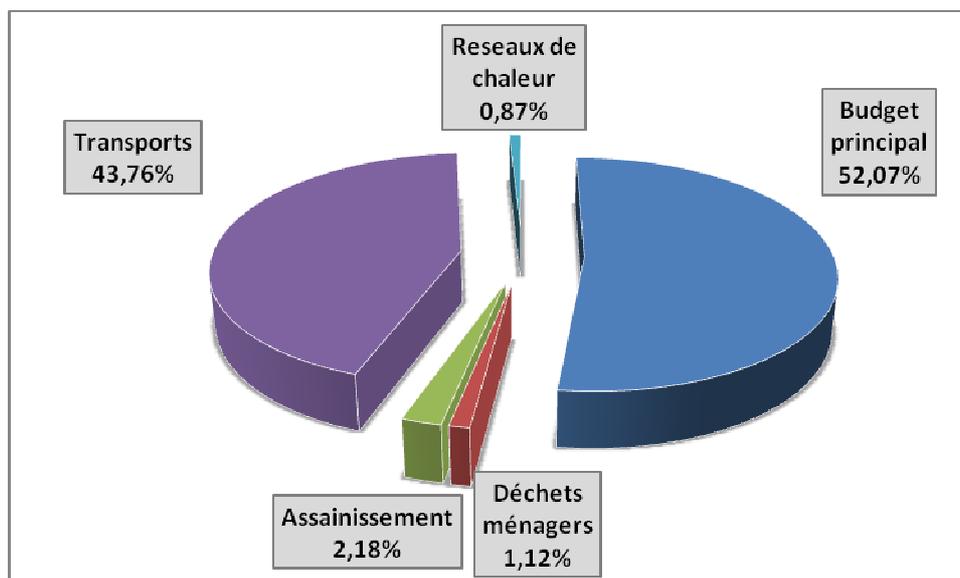
Suite à ces opérations, l'état de la dette de Bordeaux Métropole évoluera néanmoins au 1^{er} janvier 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Dette au 01/01/2017	%	Annuité de l'exercice	%	Intérêts	%	Capital	%
Budget principal	358 737 253,38	64,36%	52 546 270,58	73,06%	11 085 253,68	70,65%	41 461 016,90	73,74%
Déchets ménagers	7 734 831,03	1,39%	1 576 726,68	2,19%	288 737,65	1,84%	1 287 989,03	2,29%
Assainissement	15 019 349,05	2,69%	2 889 948,71	4,02%	563 947,76	3,59%	2 326 000,95	4,14%
Transports	301 444 148,63	54,08%	32 972 772,94	45,85%	6 979 104,88	44,48%	25 993 668,06	46,23%
Reseaux de chaleur	5 981 608,13	1,07%	756 900,86	1,05%	142 480,17	0,91%	614 420,69	1,09%
Total	688 917 190,22	123,59%	90 742 619,77	126,17%	19 059 524,14	121,47%	71 683 095,63	127,49%

L'encours corrigé de la dette s'élèvera au 1^{er} janvier 2017 à 688,9 M€ et l'annuité due à 90,7 M€ dont 19,1 M€ pour les intérêts et 71,7 M€ de remboursement en capital.

Sur la base de la population 2016 (770 330 habitants), l'encours par habitant passe à 894 € contre 804 € en 2016 et 841 € en 2011.

STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT PAR BUDGET



De fait de l'intégration de ces encours nouveaux, l'encours au budget principal passe de 227 M€ à 358 M€ et redevient le premier budget du point de vue de l'endettement.

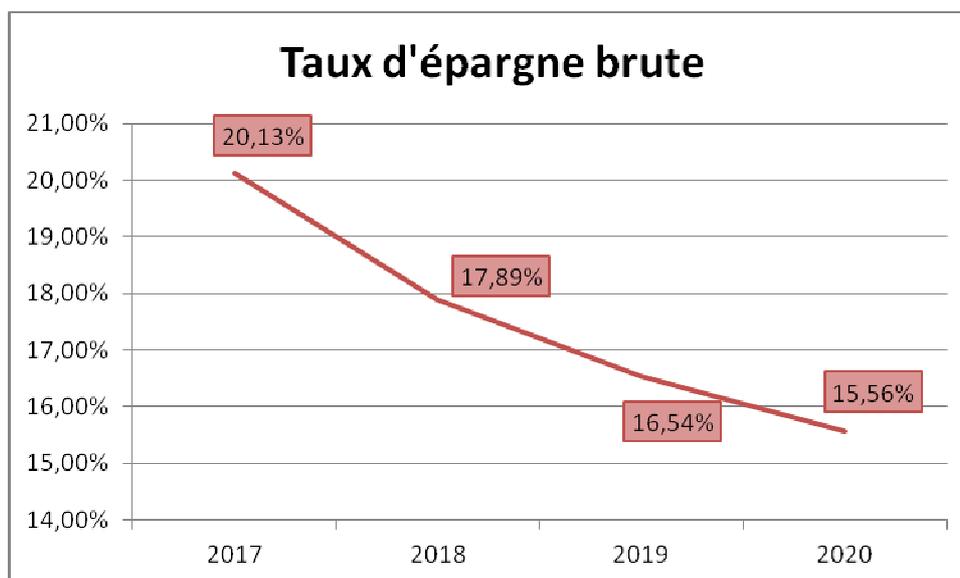
Les grands équilibres financiers

Avec un plan d'investissement soutenu, une évolution des recettes moins dynamique, la nouvelle structuration du budget de la Métropole issue des prises de compétence et de la volonté d'assumer sur le moyen terme la croissance de charges inhérentes à la mutualisation conduit naturellement à une dégradation des ratios financiers de la Métropole qui restent néanmoins globalement satisfaisants.

(mouvements réels, en milliers d'euros)	2017	% 2017/2016	2018	% 2018/2017	2019	% 2019/2018	2020	% 2020/2019	Total 2017- 2020	Evolution 2017-2020
Recettes de gestion courante	765 593	0,37%	764 125	-0,19%	772 292	1,07%	779 835	0,98%	3 081 845	1,86%
Dépenses de gestion	600 445	3,59%	615 777	2,55%	629 881	2,29%	639 531	1,53%	2 485 634	6,51%
EBF / Epargne de gestion	165 147	-9,83%	148 349	-10,17%	142 411	-4,00%	140 304	-1,48%	596 211	-15,04%
Intérêts de la dette (y compris BEA et EIM)	11 021	28,51%	11 653	5,73%	14 689	26,05%	18 980	29,21%	56 343	72,21%
CAF / Epargne brute	154 126	-11,72%	136 696	-11,31%	127 722	-6,56%	121 324	-5,01%	539 868	-21,28%
Remboursement du capital de la dette (y compris BEA et EIM)	27 129	-5,14%	34 775	28,18%	43 497	25,08%	54 194	24,59%	159 594	99,77%
<i>Remboursement dette des transferts d'équipements</i>	12 297		0		0		0		12 297	
Epargne nette	114 701	-21,43%	101 921	-11,14%	84 225	-17,36%	67 130	-20,30%	367 977	-41,47%
Recettes définitives d'investissement	97 000	12,43%	63 952	-34,07%	93 034	45,48%	93 521	0,52%	347 506	-3,59%
Financement propre disponible	211 701	-8,85%	165 872	-21,65%	177 259	6,86%	160 651	-9,37%	715 483	-24,11%
Dépenses d'investissement	375 264	17,54%	366 822	-2,25%	445 316	21,40%	387 310	-13,03%	1 574 712	3,21%
Besoin de financement hors impact projet Ress. Eaux	161 666	87,97%	196 981	21,84%	238 897	21,28%	198 700	-16,83%	796 244	
Emprunt hors impact Projet Ress. Eaux	129 768		193 013		209 737		170 741		703 259	

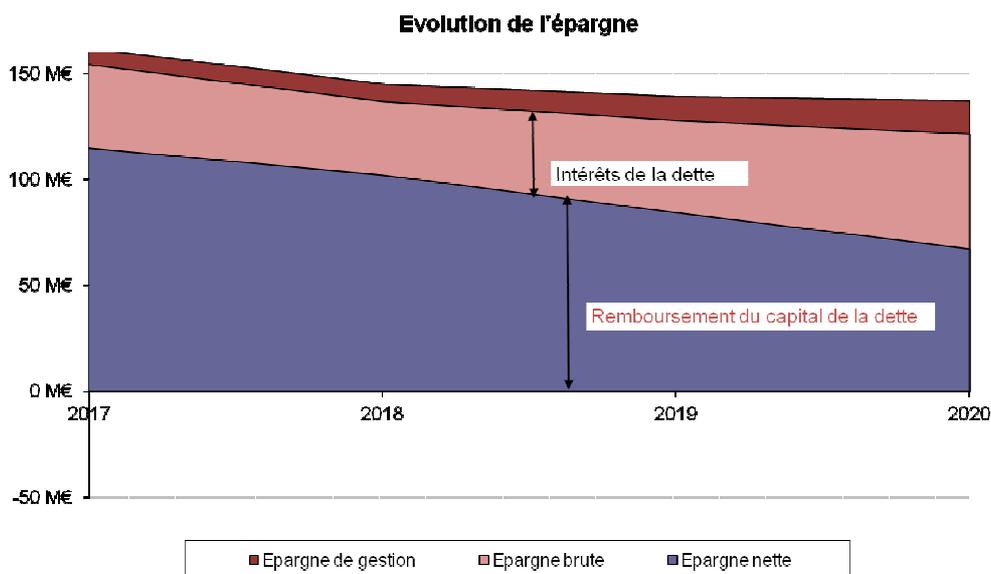
1. Evolution de l'épargne

Si une érosion de l'épargne brute de l'ordre de 21 % est toujours à prévoir sur la période 2017 – 2020, le niveau d'épargne brute prévisionnel pour 2020 est supérieur à celui escompté en 2016 pour cette même année (121 M€ environ contre 117 M€) ; ceci dans l'hypothèse d'un arrêt des baisses de dotations à compter de 2019 et du fait de l'amélioration du coefficient d'intégration fiscal (en raison des transferts de compétence et de la mutualisation) qui permettra de bénéficier des mécanismes de garanties de la DGF.



Le taux d'épargne mesuré en rapportant l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement traduit cette tension sur les charges de fonctionnement (notamment sur 2019 et 2020 avec l'augmentation mécanique de la subvention versée au budget annexe transports). Il se situerait à environ 16 % en fin de mandat¹³.

L'évolution de l'épargne nette (114,7 M€ en 2017 pour 67,13 M€ en 2020) est quant à elle également impactée par le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse pour notre territoire puisque le recours à l'emprunt génère un besoin plus important en remboursement d'annuités et alors qu'il ne devrait pas y avoir de mobilisation pour l'exercice 2016.



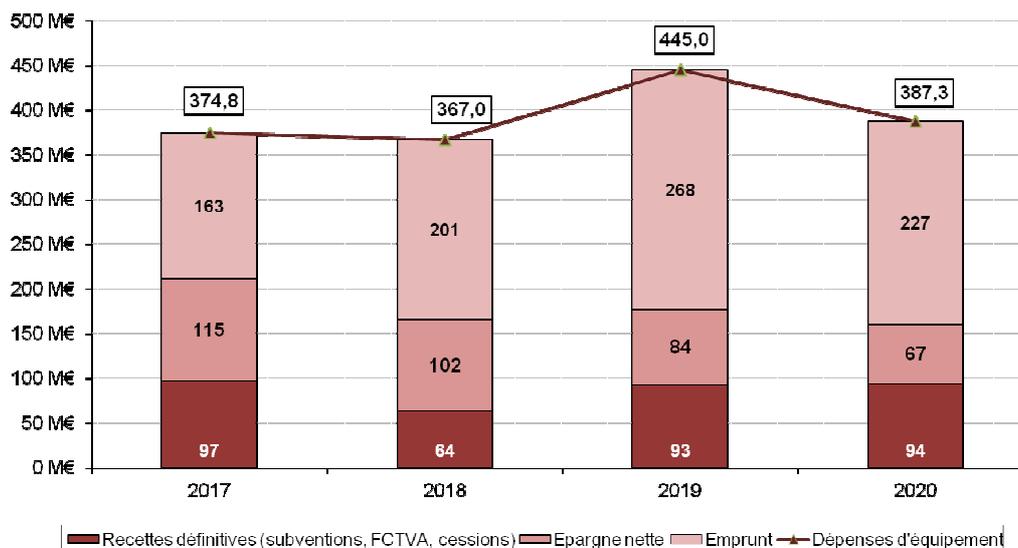
2. Financement des investissements

Après retraitement de la dette qui n'est pas destinée à être consolidée dans l'encours du budget principal¹⁴, le taux de financement du programme d'équipement par l'emprunt dépasserait les 50 % certaines années pour s'établir à 41 % en moyenne sur la durée du mandat.

¹³ De manière empirique, le taux d'épargne brute minimum peut être fixé autour de 7 % pour garantir que la collectivité sera à même de faire face aux aléas. On considère que la zone d'alerte commence dès que le taux passe au-dessous de 10%. (Source : rapport d'information de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation relatif à *L'évolution des finances locales à l'horizon 2017* (Tome II) du 12 novembre 2014).

¹⁴ Pour avoir une analyse correcte des données financières de Bordeaux Métropole, il convient de retraiter les éléments d'endettement dédié à l'opération d'investissement pour les ressources en eaux de substitution et qui doit faire l'objet d'un portage par le budget principal jusqu'à la mise en exploitation dans le cadre d'un budget annexe dédié et qui aura vocation à s'équilibrer au travers d'une redevance.

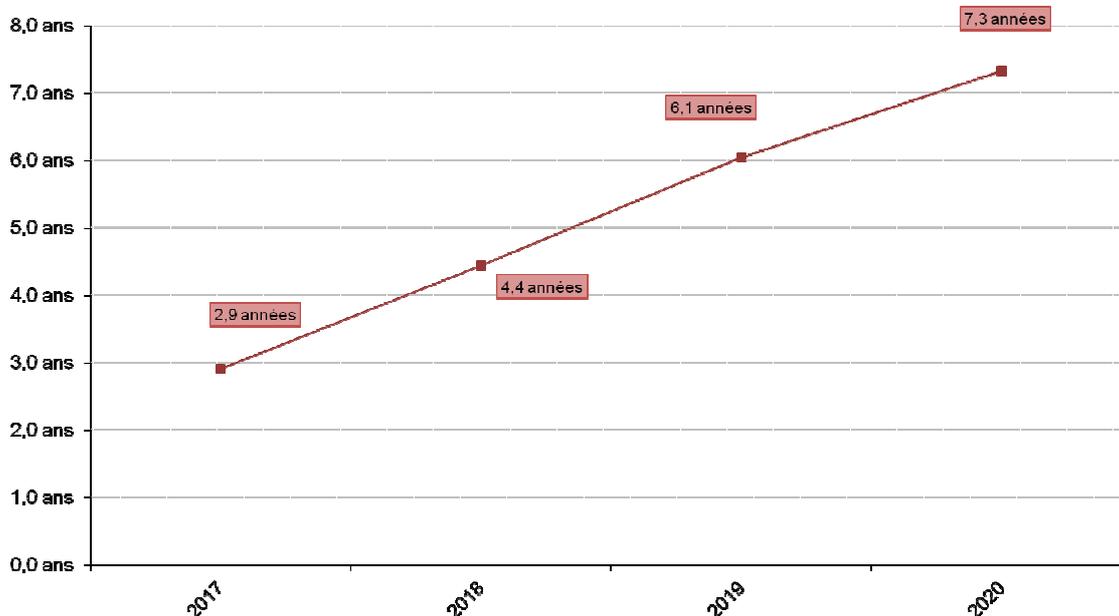
Financement des investissements



3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années d'épargne nécessaire à rembourser la dette (y compris les PPP) passerait de 1,3 an en 2016 à 7,3 ans en 2020 (soit une durée légèrement supérieure à celle envisagée lors du Débat 2016 de 6,8 ans) mais ne franchissant les 7 ans qu'à compter de 2020 et étant amenée à se réguler mécaniquement à la baisse au regard des ajustements de crédits au titre des lissages des autorisations de programme, sans compter les effets mécaniques des modèles prospectifs.

Capacité de désendettement



*
* *

Annexe 1 - Rappel des dispositions réglementaires

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret du 24 juin 2016 (article D. 2312-3 du CGCT) relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

*
* *

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020			
Haute qualité de vie	Activités funéraires	Cimetières	Aménagements parcs cimetières	Cimetière rive droite	791 319	457 300	158 239	175 780	0			
				Cimetière rive gauche	1 172 866	843 410	207 906	121 550	0			
			Total Aménagements parcs cimetières	1 964 186	1 300 710	366 146	297 330	0				
			Parcs cimetières	Conservation du patrimoine bâti	4 385 000	145 000	1 680 000	1 480 000	1 080 000			
				Conservation du patrimoine non bâti	390 000	240 000	50 000	50 000	50 000			
			Total Parcs cimetières	4 775 000	385 000	1 730 000	1 530 000	1 130 000				
			Participation cimetières communaux	Aides cimetières communaux	145 000	43 000	102 000	0	0			
			Total Participation cimetières communaux	145 000	43 000	102 000	0	0				
			Total Cimetières	6 884 186	1 728 710	2 198 146	1 827 330	1 130 000				
			Total Activités funéraires				6 884 186	1 728 710	2 198 146	1 827 330	1 130 000	
	Déchets	Collecte, traitement, valorisation des déchets	Collecte des déchets en porte à porte	Collecte des déchets en porte à porte	Acquisition de matériels collecte des déchets en porte à porte	18 742 875	5 746 004	3 831 271	4 657 800	4 507 800		
					Aménagement et construction d'équipements collecte déchets en porte à porte	1 565 000	145 000	560 000	560 000	300 000		
				Total Collecte des déchets en porte à porte	20 307 875	5 891 004	4 391 271	5 217 800	4 807 800			
				Collecte en Apport Volontaire	Acquisition de matériels collecte en apport volontaire	6 363 000	1 713 000	1 508 000	1 653 000	1 489 000		
					Aménagement et construction d'équipements collecte en apport volontaire	16 775 440	2 565 440	4 650 000	5 600 000	3 580 000		
				Total Collecte en Apport Volontaire	23 138 440	4 278 440	6 158 000	7 253 000	5 069 000			
				Collecte en Point de Regroupement	Collecte en locaux de pré-collecte mutualisés	400 000	80 000	80 000	80 000	80 000		
						400 000	80 000	80 000	80 000	80 000		
				Projets transverses	Aménagement de Sites	405 000	92 000	247 000	22 000	22 000		
					Fonctionnement de l'activité Déchets Ménagers	17 500	3 500	3 500	3 500	3 500		
					Informatisation de la direction	3 652 191	3 179 076	473 115	0	0		
				Total Projets transverses	4 074 691	3 274 576	723 615	25 500	25 500			
				Traitement et valorisation des déchets	Aménagement et construction d'équipements traitement des déchets	2 210 000	860 000	950 000	400 000	0		
				Total Traitement et valorisation des déchets	2 210 000	860 000	950 000	400 000	0			
				Total Collecte, traitement, valorisation des déchets	50 131 006	14 384 020	12 302 886	12 976 300	9 982 300			
				Total Déchets				50 131 006	14 384 020	12 302 886	12 976 300	9 982 300
				Développement durable	Accompagnement territorial et exemplarité	Animation et soutien aux secteurs de territoire	CODEV Développement Durable Subventions		30 000	30 000	0	0
Total Animation et soutien aux secteurs de territoire	30 000	30 000	0					0	0			
Total Accompagnement territorial et exemplarité	30 000	30 000	0				0	0				
Total Développement durable				30 000	30 000	0	0	0				
Eau et assainissement	Eau Industrielle	Régie de l'eau industrielle	Autres investissements - Eau industrielle		116 000	116 000	0	0	0			
				Total Régie de l'eau industrielle	116 000	116 000	0	0	0			
			Total Eau Industrielle	116 000	116 000	0	0	0				
	Eau Potable	Exploitation Eau Potable	SI - Eau potable	1 899 400	887 500	517 800	341 500	119 300				
			Total Exploitation Eau Potable	1 899 400	887 500	517 800	341 500	119 300				
		Gestion de la ressource en eau	Système et patrimoine eau potable	189 000	117 000	18 000	18 000	18 000				
			Total Gestion de la ressource en eau	189 000	117 000	18 000	18 000	18 000				
		Ressources de substitution eau potable	Ressources de substitution eau potable	64 424 700	1 897 600	3 968 000	29 160 000	27 959 100				
	Total Ressources de substitution eau potable	64 424 700	1 897 600	3 968 000	29 160 000	27 959 100						
	Total Eau Potable	66 513 100	2 902 100	4 503 800	29 519 500	28 096 400						
	Eaux Pluviales	Bassins et ouvrages eaux pluviales	Opérations diverses bassins, ouvrages et cours d'eau	4 300 000	950 000	950 000	800 000	800 000				
			Villenave d'Ornon - Bassin Eau Blanche - Nouhaux	7 848 000	2 300 000	5 548 000	0	0				
		Total Bassins et ouvrages eaux pluviales	12 148 000	3 250 000	6 498 000	800 000	800 000					
Gestion des milieux aquatiques		Aménagement de cours d'eau - Participations	132 000	21 000	39 000	24 000	24 000					
		Aménagement de cours d'eaux	620 000	220 000	100 000	100 000	100 000					
Total Gestion des milieux aquatiques		752 000	241 000	139 000	124 000	124 000						
Réseaux Eaux pluviales	Création et développement des réseaux structurants et ouvrages	17 548 000	3 000 000	4 820 000	2 500 000	3 728 000						
	Renouvellement réseaux pluviaux	16 481 716	3 000 000	1 000 000	4 000 000	4 481 716						
Total Réseaux Eaux pluviales	34 029 716	6 000 000	5 820 000	6 500 000	8 209 716							
Total Eaux Pluviales	46 929 716	9 491 000	12 457 000	7 424 000	9 133 716							
Eaux Usées	Assainissement non collectif	Exploitation SPANC	3 500	3 500	0	0	0					
		Total Assainissement non collectif	3 500	3 500	0	0	0					
	Déviations réseaux Tramway phase 3	Extension ABC - Déviations réseaux EU	8 568	8 568	0	0	0					
		Extension C Villenave d'Ornon - Déviations réseaux EU	232 037	232 037	0	0	0					
		Ligne D - Déviations réseaux EU	19 000 000	10 000 000	9 000 000	0	0					
		Tram-Train du Médoc - Déviation réseaux EU	3 134	3 134	0	0	0					
Total Déviations réseaux Tramway phase 3	19 243 738	10 243 738	9 000 000	0	0							

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020		
Haute qualité de vie	Eau et assainissement	Eaux Usées	Exploitation eaux usées	Flux hors contrat d'affermage	300 000	80 000	80 000	80 000	30 000		
				SI - Eaux usées	1 512 828	634 500	592 528	225 800	30 000		
				SI - Eaux usées - Salle blanche	503 200	503 200	0	0	0		
				Total Exploitation eaux usées	2 316 028	1 217 700	672 528	305 800	60 000		
				OIM Aéroport Assainissement	OIM Autres voiries nouvelles - EU	474 900	0	0	380 400	0	
					OIM Bx Aéroport Volta Eiffel Grange Noire - EU	1 223 000	0	0	0	1 223 000	
				Total OIM Aéroport Assainissement	1 697 900	0	0	380 400	1 223 000		
				Ouvrages eaux usées	Opérations diverses ouvrages eaux usées	1 800 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
					Renouvellement génie civil ouvrages délégués	2 100 000	300 000	300 000	500 000	500 000	
				Total Ouvrages eaux usées	3 900 000	600 000	600 000	800 000	800 000		
				Réseaux eaux usées	Collecteur Lajaunie	5 400 000	2 000 000	3 400 000	0	0	
					création et développement réseaux structurants et ouvrages	19 200 000	5 700 000	3 000 000	3 500 000	3 500 000	
					Développement réseaux locaux (FIC)	12 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	
					Opérations diverses réseaux eaux usées	600 000	200 000	100 000	100 000	100 000	
					Renouvellement réseaux	25 225 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 225 000	
					Schéma Directeur Eaux Usées	1 550 000	350 000	300 000	300 000	300 000	
					Travaux réseau Inspection TV	3 000 000	600 000	600 000	600 000	600 000	
					Total Réseaux eaux usées	67 475 000	16 350 000	14 900 000	12 000 000	12 225 000	
					Stations d'épuration	Clos de Hilde - Biogaz	6 750 000	50 000	0	3 000 000	3 700 000
						Secteur Brazza et Liaisons sous fluviale	18 728 128	1 750 000	12 000 000	4 978 128	0
				Station Ambès		250 000	250 000	0	0	0	
				Station Cantinolles		21 100 000	100 000	0	4 000 000	9 000 000	
				Station Clos de Hilde - Biostation expérimentale		26 800	23 000	3 800	0	0	
				Station Clos de Hilde - Mise aux normes ICPE		50 000	50 000	0	0	0	
				Station Clos de Hilde - Zone d'influence		2 875 000	2 400 000	475 000	0	0	
				Station Louis Fargues		380 000	380 000	0	0	0	
				Total Stations d'épuration		50 159 928	5 003 000	12 478 800	11 978 128	12 700 000	
Total Eaux Usées	144 796 095	33 417 938	37 651 328	25 464 328	27 008 000						
Total Eau et assainissement	258 354 910	45 927 038	54 612 128	62 407 828	64 238 116						
Energie et Climat	Climat	Plan Climat	Pilotage stratégique du Plan Climat	160 000	0	80 000	80 000	0			
			Plan Climat Logement	4 243 375	310 000	693 375	640 000	600 000			
			Total Plan Climat	4 403 375	310 000	773 375	720 000	600 000			
			Total Climat	4 403 375	310 000	773 375	720 000	600 000			
			Conces° gaz,élect,energ renouv	Concession Réseau électricité	300 000	300 000	0	0	0		
				Total Concession Réseau électricité	300 000	300 000	0	0	0		
			Total Conces° gaz,élect,energ renouv	300 000	300 000	0	0	0			
			Réseaux de Chaleur et Froid	Réseau de chaleur des Hauts de Garonne	750 000	600 000	50 000	50 000	50 000		
				Total Réseau de chaleur des Hauts de Garonne	750 000	600 000	50 000	50 000	50 000		
				Réseau de chaleur Saint Jean Belcier HT	300 000	300 000	0	0	0		
Total Réseau de chaleur Saint Jean Belcier HT	300 000	300 000		0	0	0					
Réseau de chaleur Saint Médard	11 000	11 000		0	0	0					
Total Réseau de chaleur Saint Médard	11 000	11 000	0	0	0						
Total Réseaux de Chaleur et Froid	1 061 000	911 000	50 000	50 000	50 000						
Total Energie et Climat	5 764 375	1 521 000	823 375	770 000	650 000						
Gestion parcs patrimoine arboré	Performance environnementale et nature ville	Nature en ville	Patrimoine arboré	200 000	0	100 000	100 000	0			
			Sensibilisation, information et éducation	197 842	197 842	0	0	0			
			Total Nature en ville	397 842	197 842	100 000	100 000	0			
			Total Performance environnementale et nature ville	397 842	197 842	100 000	100 000	0			
			Productions végétales et entretien des espaces verts	Matériels et équipements pour les espaces verts de Bordeaux	4 917 000	1 687 000	1 310 000	1 020 000	900 000		
Matériels roulants pour les espaces verts Autres pôles territoriaux	2 250 000	450 000		450 000	450 000	450 000					
Total Production et moyens	7 167 000	2 137 000	1 760 000	1 470 000	1 350 000						
Total Productions végétales et entretien des espaces verts	7 167 000	2 137 000	1 760 000	1 470 000	1 350 000						
Total Gestion parcs patrimoine arboré	7 564 842	2 334 842	1 860 000	1 570 000	1 350 000						
Prévention des risques	Prévention des risques naturels et technologiques	Observatoire et prévention autres risques et nuisances	Prévention des risques et nuisances (hors inondation)	1 201 525	951 525	150 000	100 000	0			
			Total Observatoire et prévention autres risques et nuisances	1 201 525	951 525	150 000	100 000	0			
			PAPI	290 000	290 000	0	0	0			
			Restoration de la digue rive droite sud	24 826 022	8 320 950	12 505 072	4 000 000	0			

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020			
Haute qualité de vie	Prévention des risques	Prévention des risques naturels et technologiques	PAPI	Restauration des digues de Bègles	5 642 500	75 000	250 000	2 500 000	1 500 000			
				Restauration des digues de Bordeaux Nord	4 825 000	75 000	250 000	2 500 000	1 500 000			
				Restauration des digues de Villenave d'Ornon	10 000	10 000	0	0	0			
						Total PAPI	35 593 522	8 770 950	13 005 072	9 000 000	3 000 000	
						Prévention risques inondations fluvio-maritimes	Actions d'accompagnement risque fluvio-maritime	0	0	0	0	
							Entretien et Maintenance des digues	1 250 000	250 000	250 000	250 000	
							Fonds intempéries exceptionnelles	960 000	960 000	0	0	
						Total Prévention risques inondations fluvio-maritimes	2 210 000	1 210 000	250 000	250 000	250 000	
					Total Prévention des risques naturels et technologiques		39 005 047	10 932 475	13 405 072	9 350 000	3 250 000	
					Prévention et sécurité civile	Défenses extérieures contre l'incendie	Centre Secours Benauges	5 632 000	0	0	0	2 253 000
								Pose d'hydrants et renouvellement	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
								Renforcement de réseaux pour la DECI	2 500 000	500 000	500 000	500 000
						Total Défenses extérieures contre l'incendie	13 132 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	3 753 000	
						Prévention santé, environnement, sécurité	Moyens généraux - Sécurité	10 000	10 000	0	0	
							Moyens généraux - Services hygiène et de santé	20 000	20 000	0	0	
						Total Prévention santé, environnement, sécurité	30 000	30 000	0	0	0	
					Total Prévention et sécurité civile		13 162 000	1 530 000	1 500 000	1 500 000	3 753 000	
	Total Prévention des risques			52 167 047	12 462 475	14 905 072	10 850 000	7 003 000				
Total Haute qualité de vie				380 896 366	78 388 085	86 701 606	90 401 458	84 353 416				
Mobilité, transports et déplacements	Déplacements et stationnement	Déplacements	Etudes prospectives de déplacement	Prospective déplacement (TED)	161 000	161 000	0	0				
				Total Etudes prospectives de déplacement	161 000	161 000	0	0				
			Moyens alternatifs de déplacement	Covoiturage	415 000	115 000	100 000	100 000				
				mobilité électrique	1 045 000	295 000	250 000	250 000				
				Vélo	16 937 200	2 736 000	3 601 200	3 600 000				
				Total Moyens alternatifs de déplacement	18 397 200	3 146 000	3 951 200	3 950 000				
				Total Déplacements	18 558 200	3 307 000	3 951 200	3 950 000				
			Stationnement	Parcs de stationnement	DSP SGGPB (Grands Garages Parkings Bordeaux)	300 000	300 000	0	0			
					Salle de spectacle Floirac - Parking	10 272 136	7 144 000	2 428 136	0			
					Salle de spectacle Floirac - Parking Poids Lourds	1 400 000	1 400 000	0	0			
		Total Parcs de stationnement	11 972 136	8 844 000	2 428 136	0						
		Total Stationnement	11 972 136	8 844 000	2 428 136	0						
		Total Déplacements et stationnement	30 530 336	12 151 000	6 379 336	3 950 000						
	Itinéraires et voies	Gestion des Espaces Publics	Bâtiments et moyens affectés aux espaces publics	Bâtiments affectés à la gestion de l'espace public	2 100 000	500 000	400 000	400 000				
				Matériel et équipements pour les espaces publics	225 000	45 000	45 000	45 000				
				Matériels et équipements espaces publics	850 000	170 000	170 000	170 000				
				Matériels roulants espaces publics	4 000 000	800 000	800 000	800 000				
				Matériels roulants Laboratoire	25 000	25 000	0	0				
				Matériels roulants Signalisation	400 000	80 000	80 000	80 000				
				Signalisation	75 000	15 000	15 000	15 000				
					Total Bâtiments et moyens affectés aux espaces publics	7 675 000	1 635 000	1 510 000	1 510 000			
				Entretien des ouvrages d'art	Entretien et exploitation Pont Chaban-Delmas	1 720 000	310 000	1 410 000	0			
					Grosses réparations ouvrages d'art	5 138 365	1 030 000	1 330 100	1 330 000			
Réhabilitation Pont de Pierre					33 343 529	6 463 995	6 776 700	13 795 900				
				Total Entretien des ouvrages d'art	40 201 894	7 803 995	9 516 800	15 125 900				
Espaces publics				Alignements ponctuels PT Bordeaux	400 000	80 000	80 000	80 000				
	Alignements ponctuels PT Ouest	850 000	170 000	170 000	170 000							
	Alignements ponctuels PT Rive Droite	360 000	72 000	72 000	72 000							
	Alignements ponctuels PT Sud	370 000	74 000	74 000	74 000							
	Enveloppe exceptionnelle de remise à niveau et entretien voirie	3 358 140	2 858 140	500 000	0							
	Grosses réparations voirie	15 860 000	2 715 000	3 715 000	3 715 000							
	Renouvellement mobilier urbain et plantations PTBX	750 000	150 000	150 000	150 000							
	Renouvellement mobilier urbain et plantations PTO	525 000	105 000	105 000	105 000							
	Renouvellement mobilier urbain et plantations PTRD	261 355	52 271	52 271	52 271							
	Renouvellement mobilier urbain et plantations PTS	300 000	60 000	60 000	60 000							
	Total Espaces publics	23 405 495	6 486 411	5 199 271	4 478 271							
	Maintenance et exploitation des espaces publics	800 000	350 000	150 000	150 000							

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020		
Proximité, transports et déplacements	Itinéraires et voies	Gestion des Espaces Publics	Total Maintenance et exploitation des espaces publics		800 000	350 000	150 000	150 000	150 000		
		Total Gestion des Espaces Publics			72 082 389	16 275 406	16 376 071	21 264 171	11 898 636		
		Itinéraires intercommunaux	Aménagements voirie intercommunale	Aménagement rue Lucien Faure phase 2	7 000 000	645 000	4 345 000	2 010 000	0		
				Aménagements voirie intercommunale (PT Bordeaux)	1 750 000	580 000	1 170 000	0	0		
				Aménagements voirie intercommunale (PT Ouest)	11 666 585	5 500 000	6 166 585	0	0		
				Aménagements voirie intercommunale (PT Rive Droite)	7 105 960	4 555 960	2 550 000	0	0		
				Aménagements voirie intercommunale (PT Sud)	6 789 692	4 634 692	2 155 000	0	0		
				Requalification place Gambetta	7 570 000	410 000	915 000	3 520 000	2 725 000		
				Voirie intercommunale	6 167 000	1 000 000	3 244 000	1 923 000	0		
				Total Aménagements voirie intercommunale		48 049 237	17 325 652	20 545 585	7 453 000	2 725 000	
				Etudes de projets de voirie	Etudes de voirie (PT Bordeaux)	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
					Etudes de voirie (PT Ouest)	1 500 000	250 000	250 000	250 000	250 000	
					Etudes de voirie (PT Rive Droite)	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
					Etudes de voirie (PT Sud)	560 000	60 000	100 000	100 000	100 000	
				Total Etudes de projets de voirie		3 260 000	510 000	550 000	550 000	550 000	
				Total Itinéraires intercommunaux		51 309 237	17 835 652	21 095 585	8 003 000	3 275 000	
				Itinéraires structurants d'agglomération	Amélioration rocade	Mise à 2x3 voies de la Rocade	60 400 000	6 400 000	9 000 000	12 000 000	12 000 000
						Subvention ALIENOR 2	3 000 000	1 200 000	1 800 000	0	0
					Total Amélioration rocade		63 400 000	7 600 000	10 800 000	12 000 000	12 000 000
					Franchissement Garonne	Pont Jean Jacques Bosc	134 980 007	7 391 304	35 000 000	57 000 000	19 001 194
						Réaménagement de la rue Lucien Faure	1 085 000	885 000	200 000	0	0
					Total Franchissement Garonne		136 065 007	8 276 304	35 200 000	57 000 000	19 001 194
				Total Itinéraires structurants d'agglomération			199 465 007	15 876 304	46 000 000	69 000 000	31 001 194
				Propreté Urbaine	Bâtiments et moyens affectés à l'exploitation de la propreté	Bâtiments affectés à la gestion de la propreté	10 100 000	1 060 000	2 430 000	4 710 000	1 750 000
						Matériels roulants de la propreté	5 500 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
					Total Bâtiments et moyens affectés à l'exploitation de la propreté		15 600 000	2 560 000	3 430 000	5 710 000	2 750 000
					Sanitaires	Sécurité et grosses réparations	680 000	260 000	70 000	70 000	70 000
					Total Sanitaires		680 000	260 000	70 000	70 000	70 000
				Total Propreté Urbaine			16 280 000	2 820 000	3 500 000	5 780 000	2 820 000
				Signalisation	Feux et régulation du trafic	Carrefours à feux	7 680 000	2 200 000	1 740 000	1 740 000	2 000 000
					Total Feux et régulation du trafic		7 680 000	2 200 000	1 740 000	1 740 000	2 000 000
					Jalonnement	Création de jalonnement	3 640 000	760 000	1 060 000	1 060 000	760 000
					Total Jalonnement		3 640 000	760 000	1 060 000	1 060 000	760 000
					Signalisation routière non lumineuse (SRNL)	Création Signalisation routière non lumineuse	3 160 000	630 000	700 000	700 000	700 000
						outil de gestion du patrimoine	350 000	70 000	70 000	70 000	70 000
					Total Signalisation routière non lumineuse (SRNL)		3 510 000	700 000	770 000	770 000	770 000
				Total Signalisation			14 830 000	3 660 000	3 570 000	3 570 000	3 530 000
				Voirie de proximité	Aménagements vélos	Aménagements cyclables (PT Ouest)	1 779 300	1 500 000	279 300	0	0
						Aménagements cyclables (PT Rive Droite)	101 000	101 000	0	0	0
						Aménagements cyclables (PT Sud)	305 000	305 000	0	0	0
				Arceaux vélos	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000		
			Total Aménagements vélos		2 585 300	2 006 000	379 300	100 000	100 000		
			Aménagements voirie de proximité	Aménagements de proximité (PT Ouest)	1 058 000	1 000 000	58 000	0	0		
				Aménagements de proximité (PT Rive Droite)	1 055 475	725 475	330 000	0	0		
				Aménagements de proximité (PT Sud)	13 653 969	4 440 000	5 078 969	1 835 000	0		
			Total Aménagements voirie de proximité		15 767 444	6 165 475	5 466 969	1 835 000	0		
			Etudes de voirie	Etudes générales et diagnostics de voirie	4 939 350	1 000 000	1 240 000	979 350	860 000		
				Plans locaux accessibilité voirie	168 000	105 000	21 000	22 500	19 500		
			Total Etudes de voirie		5 107 350	1 105 000	1 261 000	1 001 850	879 500		
			Fonds de proximité	FIC - Ambarès-et-Lagrave	1 913 078	766 317	929 093	208 834	8 834		
				FIC - Ambès	1 003 407	457 566	542 349	1 746	1 746		
				FIC - Artigues-Près Bordeaux	1 433 425	675 797	727 628	15 000	15 000		
				FIC - Bassens	1 348 982	615 348	705 832	13 901	13 901		
				FIC - Bègles	3 696 029	1 395 953	1 372 076	664 000	264 000		
				FIC - Blanquefort	1 769 445	736 572	752 411	265 231	15 231		
				FIC - Bordeaux	16 926 382	6 611 954	4 386 417	5 358 826	569 185		
				FIC - Bouliac	894 964	422 262	466 702	3 000	3 000		

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020						
Mobilité, transports et déplacements	Itinéraires et voies	Voirie de proximité	Fonds de proximité	FIC - Bruges	1 491 042	688 810	480 610	285 811	35 811						
				FIC - Carbon Blanc	1 492 683	857 171	533 512	51 000	51 000						
				FIC - Cenon	2 196 996	1 144 853	1 003 593	24 275	24 275						
				FIC - Eysines	1 927 234	1 112 254	750 980	57 000	7 000						
				FIC - Floirac	1 535 098	613 185	822 225	49 844	49 844						
				FIC - Gradignan	2 614 266	1 184 028	1 398 238	16 000	16 000						
				FIC - Le Bouscat	2 267 619	1 736 190	422 229	54 600	54 600						
				FIC - Le Haillan	1 348 807	622 873	707 934	9 000	9 000						
				FIC - Le Taillan-Médoc	1 223 285	712 312	486 313	12 330	12 330						
				FIC - Lormont	2 492 646	1 284 527	1 117 881	45 119	45 119						
				FIC - Martignas-sur-Jalle	1 261 314	703 657	553 657	2 000	2 000						
				FIC - Mérignac	6 394 756	3 029 077	3 082 439	191 620	91 620						
				FIC - Parempuyre	1 179 596	576 545	601 051	1 000	1 000						
				FIC - Pessac	5 185 123	2 213 871	2 204 686	710 166	56 400						
				FIC - Saint Aubin de Médoc	1 284 156	604 501	671 655	4 000	4 000						
				FIC - Saint Louis de Montferriand	699 313	233 307	466 006	0	0						
				FIC - Saint Médard en Jalles	4 303 886	2 207 600	1 565 287	400 999	130 000						
				FIC - Saint Vincent de Paul	946 896	457 948	487 948	500	500						
				FIC - Talence	2 714 281	1 303 182	1 277 891	113 208	20 000						
				FIC - Villenave d'Ornon	3 182 403	1 197 115	1 669 322	307 983	7 983						
				FIC Voirie - Enveloppe en attente de répartition	81 708 667	-4 164 000	1 000 000	25 000 000	29 936 333						
							Total Fonds de proximité		156 435 780	30 000 775	31 185 966	33 866 993	31 445 712		
							Prestations voirie refacturées	Aménagement voirie refacturés 100 % (DV)	160 000	40 000	40 000	40 000	40 000		
								Aménagement voirie refacturés forfait (DV)	160 000	40 000	40 000	40 000	40 000		
								Prestations voirie refacturées 100 % (PT Bordeaux)	2 320 000	580 000	580 000	580 000	580 000		
								Prestations voirie refacturées 100 % (PT Ouest)	1 398 000	300 000	366 000	366 000	366 000		
								Prestations voirie refacturées 100 % (PT Rive Droite)	760 000	220 000	180 000	180 000	180 000		
								Prestations voirie refacturées 100 % (PT Sud)	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000		
								Prestations voirie refacturées forfait (PT Bordeaux)	600 000	150 000	150 000	150 000	150 000		
				Prestations voirie refacturées forfait (PT Ouest)	1 600 000	400 000	400 000	400 000	400 000						
				Prestations voirie refacturées forfait (PT Rive Droite)	800 000	200 000	200 000	200 000	200 000						
				Prestations voirie refacturées forfait (PT Sud)	2 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000						
				Réfection définitive des fouilles (PT Bordeaux) 100%	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000						
			Total Prestations voirie refacturées		10 238 000	2 540 000	2 566 000	2 566 000	2 566 000						
			Total Voirie de proximité		190 133 874	41 817 250	40 859 235	39 369 843	34 991 212						
	Total Itinéraires et voies				544 100 506	98 284 612	131 400 891	146 987 014	87 516 042						
	Transports en commun	Exploitation, conservation, amélioration réseau transports en commun	Acquisition de matériel de transport public	Acquisition d'autobus	32 176 993	11 200 000	10 500 000	7 000 000	3 476 993						
				Total Acquisition de matériel de transport public	32 176 993	11 200 000	10 500 000	7 000 000	3 476 993						
					Bâtiments d'exploitation et réseau	3è Dépôt	21 039 616	6 300 000	802 750	5 000 000	8 936 866				
						Atelier Bus Lac BOUGAINVILLE	100 000	100 000	0	0	0				
						Ateliers bus et tram Achard	5 700 000	5 700 000	0	0	0				
						Bastide-Niel dépôt bus provisoire	1 000 000	1 000 000	0	0	0				
						Dépôt Lescure	59 500 000	5 900 000	4 500 000	4 100 000	9 000 000				
						Mise en sécurité dépôt du Lac	250 717	250 717	0	0	0				
						Travaux sur bâtiments d'exploitation TBC	6 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000				
						Total Bâtiments d'exploitation et réseau	93 590 333	20 750 717	6 802 750	10 600 000	19 436 866				
						Exploitation du réseau	Autres frais du réseau	710 000	360 000	350 000	0	0			
							Total Exploitation du réseau	710 000	360 000	350 000	0	0			
							Fonctionnement du pôle Mobilité	Fonctionnement de l'activité	238 500	238 500	0	0	0		
								Total Fonctionnement du pôle Mobilité	238 500	238 500	0	0	0		
								Réseau Tramway	Extension parc-relais	3 350 000	100 000	250 000	3 000 000	0	
									Maintenance, entretien Tramway	11 255 000	1 655 000	2 750 000	2 780 000	2 030 000	
									MOE, contrôle et audit patrimoine	954 000	254 000	198 000	172 000	161 000	
									Total Réseau Tramway	15 559 000	2 009 000	3 198 000	5 952 000	2 191 000	
									Systèmes d'exploitation	SAEIV Bus	580 000	400 000	60 000	60 000	60 000
										Système billettique	6 699 500	6 032 000	150 000	168 000	172 500
										Total Systèmes d'exploitation	7 279 500	6 432 000	210 000	228 000	232 500

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020																															
Mobilité, transports et déplacements	Transports en commun	Exploitation, conservation, amélioration réseau transports en commun	Transport collectif	BHNS Saint Aubin de Médoc	911 000	420 000	350 000	141 000	0																															
				Desserte Aéroport	500 000	0	0	250 000	250 000																															
				Total Transport collectif	1 411 000	420 000	350 000	391 000	250 000																															
				Total Exploitation, conservation, amélioration réseau transports en commun					150 965 326	41 410 217	21 410 750	24 171 000	25 587 359																											
				Extension de l'offre de transports en commun	Amélioration de la vitesse commerciale transports en commun	Optimisation circulation bus	Aménagements des arrêts bus	Abris voyageurs	6 750 383	4 322 000	1 224 000	1 204 383	0																											
								Accessibilité des arrêts voyageurs	2 168 000	517 000	517 000	517 000	517 000																											
								Travaux réseaux bus	10 797 601	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000																											
								Total Aménagements des arrêts bus	14 125 984	5 849 000	2 741 000	3 731 383	3 731 000																											
								Pôles multimodaux	Etudes et travaux préliminaires	Pôles multimodaux	Pôles multimodaux Transport en commun	Etudes et travaux préliminaires	280 000	40 000	60 000	60 000	60 000																							
												Pôle intermodal Cenon Pont Rouge	2 284 000	1 467 000	817 000	0	0																							
												Pôle intermodal Pessac Alouette	2 798 000	500 000	822 000	876 000	600 000																							
												Pôle intermodal Saint-Jean	60 000	60 000	0	0	0																							
												Total Pôles multimodaux	5 422 000	2 067 000	1 699 000	936 000	660 000																							
												Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains	Parcs relais bus	BHNS SAINT AUBIN DE MEDOC	Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains	Parcs relais bus	2 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000																			
																Total Pôles multimodaux Transport en commun	2 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000																			
																Desserte aéroport	Extension ligne D vers St Médard	Liaison Bassens/Campus	Liaison Gradignan-Cenon	SDODM	101 417 460	24 372 300	34 700 000	35 626 000	6 719 160															
																					Desserte aéroport	75 502 500	1 960 000	5 238 000	28 871 000	29 108 000														
																					Extension ligne D vers St Médard	150 000	100 000	50 000	0	0														
																					Liaison Bassens/Campus	400 000	400 000	0	0	0														
																					Liaison Gradignan-Cenon	450 000	250 000	200 000	0	0														
																					SDODM	95 000	95 000	0	0	0														
																					Total Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains	178 014 960	27 177 300	40 188 000	64 497 000	35 827 160														
																					TCSP Phase 3	Centre de maintenance	Commande artistique Phase 3	Extensions ABC	Ligne C (Villenave d'Ornon)	Ligne D	Matériel Roulant Phase 3	Renforcement de l'offre	Tram-Train du Médoc	Centre de maintenance	7 500 000	500 000	3 000 000	3 000 000	1 000 000					
																														Commande artistique Phase 3	891 387	871 387	20 000	0	0					
																														Extensions ABC	6 000 000	6 000 000	0	0	0					
																														Ligne C (Villenave d'Ornon)	54 100 000	26 100 000	22 000 000	6 000 000	0					
																														Ligne D	179 680 580	35 100 000	73 000 000	60 000 000	11 580 580					
																														Matériel Roulant Phase 3	39 350 000	13 000 000	21 150 000	4 700 000	0					
																														Renforcement de l'offre	2 088 906	500 000	500 000	700 000	150 000					
																														Tram-Train du Médoc	3 600 000	3 000 000	600 000	0	0					
																														Total TCSP Phase 3	293 210 872	85 071 387	120 270 000	74 400 000	12 730 580					
																														Tramway Phase 3 - Budget principal	Extension ABC	Ligne C (Villenave d'Ornon)	Ligne D	Place TOURNY	Tram-Train du Médoc	Extension ABC	410 000	410 000	0	0
																																				Ligne C (Villenave d'Ornon)	210 000	210 000	0	0
Ligne D	11 377 500	8 297 500	2 830 000																																	250 000	0			
Place TOURNY	4 540 000	0	1 000 000																																	3 000 000	540 000			
Tram-Train du Médoc	2 240 000	2 240 000	0																																	0	0			
Total Tramway Phase 3 - Budget principal	18 777 500	11 157 500	3 830 000																																	3 250 000	540 000			
Transports collectifs BA Assainissement	BHNS de Saint Aubin de Médoc	Desserte Aéroport	Total Transports collectifs BA Assainissement	BHNS de Saint Aubin de Médoc	400 000	200 000	100 000																													100 000	0			
				Desserte Aéroport	500 000	0	250 000																													250 000	0			
				Total Transports collectifs BA Assainissement	900 000	200 000	350 000																													350 000	0			
				Total Extension de l'offre de transports en commun																																519 241 317	132 312 187	169 878 000	147 954 383	53 074 740
				Total Transports en commun					670 206 644	173 722 404	191 288 750																									172 125 383	78 662 099			
				Total Mobilité, transports et déplacements					1 244 837 486	284 158 016	329 068 977																									323 062 398	170 528 141			
				Pilotage, numérique et performance de la collectivité	Numérique et e-administration	Aménagement numérique et services urbains	Aménagement numérique	Partenariat et écosystèmes d'innovation	1 400 000	280 000	280 000																									280 000	280 000			
								Projets d'aménagement numérique	500 000	100 000	100 000																									100 000	100 000			
								Projets haut débit	500 000	100 000	100 000																									100 000	100 000			
								Stratégie d'aménagement numérique	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000																											
								Très haut débit	9 250 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000																											
								Total Aménagement numérique	12 650 000	2 530 000	2 530 000	2 530 000	2 530 000																											
								Services numériques de la valorisation de la donnée	Informations géographiques et données urbaines	Ouvertures de données	Services numériques de la valorisation de la donnée	Informations géographiques et données urbaines	1 350 000	270 000	270 000	270 000	270 000																							
												Ouvertures de données	700 000	140 000	140 000	140 000	140 000																							
												Services numériques géographique et outils décisionnels	1 342 500	268 500	268 500	268 500	268 500																							
								Total Services numériques de la valorisation de la donnée	3 392 500	678 500	678 500	678 500	678 500																											
				Services numériques urbains et qualité de vie	Service numérique logistique, magasin, événementiel	Service numérique logistique, magasin, événementiel	Services numériques urbains et qualité de vie	Service numérique logistique, magasin, événementiel	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000																											
								Total Services numériques urbains et qualité de vie	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000																											

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	Numérique et e-administration	Aménagement numérique et services urbains	Services numériques urbains et qualité de vie	Services numériques Aménagement et habitat	1 250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
				Services numériques Bâti	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Services numériques Développement Durable	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Services numériques Eclairage	575 000	115 000	115 000	115 000	115 000
				Services numériques GMAO et CAO/DAO transverses	750 000	150 000	150 000	150 000	150 000
				Services numériques Jardin Botanique	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000
				Services numériques Parc auto	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Services numériques Patrimoine arboré et espaces verts	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Services numériques Propreté	300 000	60 000	60 000	60 000	60 000
				Services numériques Voirie et domaine public	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000
			Total Services numériques urbains et qualité de vie		4 540 000	908 000	908 000	908 000	908 000
		Total Aménagement numérique et services urbains			20 582 500	4 116 500	4 116 500	4 116 500	4 116 500
		Population et proximité	Services numériques à la population	Services numériques Accueil et citoyenneté	180 000	180 000	0	0	0
				Services numériques Enfance, famille et restauration	1 200 000	240 000	240 000	240 000	240 000
				Services numériques Sport	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Services numériques Vie associative	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000
			Total Services numériques à la population		1 655 000	475 000	295 000	295 000	295 000
			Services numériques de proximité	Services numériques Police municipale	900 000	180 000	180 000	180 000	180 000
				Services numériques Prévention des risques majeurs	175 000	35 000	35 000	35 000	35 000
				Services numériques Relation usagers	2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000
				Services numériques Voie publique, occupation domaine public	500 000	100 000	100 000	100 000	100 000
			Total Services numériques de proximité		3 575 000	715 000	715 000	715 000	715 000
			Services numériques pour la culture	Services numériques Archives	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000
				Services numériques Etablissements culturels	550 000	110 000	110 000	110 000	110 000
				Services numériques Etablissements d'enseignements artistiques	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Services numériques Médiathèques	700 000	140 000	140 000	140 000	140 000
			Total Services numériques pour la culture		1 650 000	330 000	330 000	330 000	330 000
			Services numériques pour la solidarité et social	e-Inclusion	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000
				Services numériques Séniors et CCAS	900 000	180 000	180 000	180 000	180 000
			Total Services numériques pour la solidarité et social		1 150 000	230 000	230 000	230 000	230 000
			Services numériques pour l'éducation	Services numériques Education	5 250 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000
			Total Services numériques pour l'éducation		5 250 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000
		Total Population et proximité			13 280 000	2 800 000	2 620 000	2 620 000	2 620 000
		Services transverses	Gouvernance et sécurité de l'information	Gouvernance, qualité et méthodes	2 165 000	600 000	600 000	325 000	320 000
				Schémas directeurs, veille et urbanisation	550 000	200 000	200 000	50 000	50 000
			Total Gouvernance et sécurité de l'information		2 715 000	800 000	800 000	375 000	370 000
			Plateforme internet et collaboratives	Intranet, extranet et collaboratif	550 000	110 000	110 000	110 000	110 000
				Sites, portails de services et présence numérique	2 050 000	400 000	500 000	400 000	300 000
			Total Plateforme internet et collaboratives		2 600 000	510 000	610 000	510 000	410 000
			Services numériques support	Services numériques Cabinet et communication	320 000	50 000	130 000	100 000	20 000
				Services numériques Dématérialisation et archivage	2 250 000	450 000	450 000	450 000	450 000
				Services numériques Finances et commande publique	2 250 000	600 000	700 000	350 000	300 000
				Services numériques RH et Administration générale	2 700 000	850 000	700 000	500 000	325 000
				Services numériques Secrétariat gal et pilotage	340 000	50 000	50 000	80 000	80 000
			Total Services numériques support		7 860 000	2 000 000	2 030 000	1 480 000	1 175 000
			Services opérés et infrastructures	Administration et supervision du SI	2 900 000	600 000	400 000	700 000	600 000
				Assistance Utilisateurs	1 860 000	460 000	400 000	300 000	350 000
				Câblages	775 000	330 000	155 000	130 000	80 000
				DAOS - Postes et environnement de travail	12 200 000	2 600 000	2 700 000	2 200 000	2 200 000
				DIP - Postes et environnement de travail	285 000	85 000	50 000	50 000	50 000
				Infrastructures, services centraux et hébergés	12 000 000	2 600 000	2 900 000	2 700 000	2 200 000
				Réseaux et télécoms	14 650 000	2 500 000	3 400 000	3 500 000	3 200 000
				Sécurité opérationnelle du SI	10 100 000	1 900 000	1 900 000	2 100 000	2 100 000
				Services numériques DGNSI, tierce maintenance applicative	1 030 000	330 000	170 000	170 000	180 000
				Stratégie et service d'impression	275 000	55 000	55 000	55 000	55 000
				Téléphonie fixe	900 000	180 000	180 000	180 000	180 000
				Téléphonie mobile	750 000	150 000	150 000	150 000	150 000

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	Numérique et e-administration	Services transverses	Total Services opérés et infrastructures		57 725 000	11 790 000	12 460 000	12 235 000	11 345 000
		Total Services transverses			70 900 000	15 100 000	15 900 000	14 600 000	13 300 000
	Total Numérique et e-administration				104 762 500	22 016 500	22 636 500	21 336 500	20 036 500
	Performance de la collectivité	Bâtiments et patrimoine durable	Gestion bâtementaire des groupes scolaires	Aménagements, réparations groupes scolaires	2 982 000	782 000	1 100 000	600 000	500 000
				Mobilier scolaire	660 000	150 000	170 000	170 000	170 000
				Réhabilitations des groupes scolaires	15 138 000	2 588 000	3 000 000	3 800 000	3 750 000
			Total Gestion bâtementaire des groupes scolaires		18 780 000	3 520 000	4 270 000	4 570 000	4 420 000
			Plan Patrimoine durable	Efficacité énergétique des bâtiments métropolitains	2 702 026	300 000	623 958	500 000	261 000
				Equipement énergies Nouvelles renouvelables	1 538 063	346 000	787 063	405 000	0
			Total Plan Patrimoine durable		4 240 089	646 000	1 411 021	905 000	261 000
			Pôles bâtiments métropolitains	Ateliers du Bâtiment métropolitain	350 000	150 000	100 000	50 000	50 000
				Chef d'établissement Pôle Technique	500 000	500 000	0	0	0
				Etudes Batimentaires	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Mutualisation - Besoin en mobilier et logistique	1 155 000	1 155 000	0	0	0
			Total Pôles bâtiments métropolitains		2 405 000	1 905 000	200 000	150 000	150 000
		Total Bâtiments et patrimoine durable			25 425 089	6 071 000	5 881 021	5 625 000	4 831 000
		Finances et juridique	Affaires juridiques et documentation	Concessions, brevets, licence, droits similaires	45 000	45 000	0	0	0
			Total Affaires juridiques et documentation		45 000	45 000	0	0	0
		Total Finances et juridique			45 000	45 000	0	0	0
		Gestion et développement des ressources humaines	Développement et aide à la personne	ASCCUB	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000
			Total Développement et aide à la personne		80 000	20 000	20 000	20 000	20 000
			Prestations aux services	Autres dépenses de personnel	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000
			Total Prestations aux services		80 000	20 000	20 000	20 000	20 000
		Total Gestion et développement des ressources humaines			160 000	40 000	40 000	40 000	40 000
		Logistiques et exploitation	Logistique et magasins	Imprimerie, reprographie, PAO	83 000	80 000	1 000	1 000	1 000
				Moyens de prestations transversales	606 000	170 000	152 000	142 000	142 000
			Total Logistique et magasins		689 000	250 000	153 000	143 000	143 000
			Parc matériel	Renouvellement matériel	290 000	100 000	70 000	50 000	70 000
				Renouvellement véhicules	3 455 000	1 400 000	625 000	805 000	625 000
			Total Parc matériel		3 745 000	1 500 000	695 000	855 000	695 000
		Total Logistiques et exploitation			4 434 000	1 750 000	848 000	998 000	838 000
		Restauration du personnel	Restaurants communautaires	Hôtel	13 161	13 161	0	0	0
				Latule	10 000	10 000	0	0	0
				Restaurant Alfred Daney	10 000	10 000	0	0	0
			Total Restaurants communautaires		33 161	33 161	0	0	0
		Total Restauration du personnel			33 161	33 161	0	0	0
		Stratégie et gestion immobilière	Travaux et gestion du patrimoine administratif	Bâtiments administratifs	5 705 000	2 373 000	2 000 000	667 000	665 000
				Bâtiments loués	290 000	200 000	30 000	30 000	30 000
				Etudes stratégie immobilière	5 000	5 000	0	0	0
				VIVALDI	142 000	130 000	4 000	4 000	4 000
				Modulaires pour les projets d'intérêt métropolitain	15 000 000	7 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000
			Total Travaux et gestion du patrimoine administratif		21 142 000	9 708 000	7 034 000	1 701 000	1 699 000
		Total Stratégie et gestion immobilière			21 142 000	9 708 000	7 034 000	1 701 000	1 699 000
	Total Performance de la collectivité				51 239 250	17 647 161	13 803 021	8 364 000	7 408 000
Total Pilotage, numérique et performance de la collectivité					156 001 750	39 663 661	36 439 521	29 700 500	27 444 500
Valorisation du Territoire	Aménagement urbain et patrimonial	Etudes et planification urbaine	Etudes urbaines et documents cadres	Autres études (clôture de ZAC, Evaluation durable)	800 000	200 000	200 000	200 000	200 000
				Etudes documents cadres	520 000	120 000	100 000	100 000	100 000
				Etudes urbaines sur secteurs évolutifs	2 241 220	908 525	310 000	310 000	310 000
			Total Etudes urbaines et documents cadres		3 561 220	1 228 525	610 000	610 000	610 000
		Total Etudes et planification urbaine			3 561 220	1 228 525	610 000	610 000	610 000
		Opération 50.000 logements	Opération d'aménagement 50 000 logements	Op d'aménagement - Bègles Villenave Route de Toulouse	24 500 000	0	2 000 000	10 942 134	9 812 312
				Op d'aménagement - Bruges Petit Bruges	1 342 487	0	0	671 243	671 244
				Op d'aménagement - Eysines Carès Cantinolle	11 580 000	0	2 200 000	3 302 743	3 731 658
				Op d'aménagement - Gradignan Coeur de ville	21 000 000	0	500 000	2 500 000	6 800 001
				Op d'aménagement - Le Haillan	10 957 288	0	0	3 441 115	5 537 289
				Op d'aménagement - Mérignac Marne	15 735 990	0	200 000	8 441 865	4 097 050
				Op d'aménagement Le Bouscat - Libération CV	5 952 248	1 545 526	1 879 180	2 081 156	446 386

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020
Valorisation du Territoire	Aménagement urbain et patrimonial	Opération 50.000 logements	Opération d'aménagement 50 000 logements	Op d'aménagement nouvelles	61 500 000	0	0	400 000	2 700 000
			Total Opération d'aménagement 50 000 logements		152 568 013	1 545 526	6 779 180	31 780 256	33 795 939
			Prestations SPL	Frais d'études et travaux	0	0	0	0	0
				Prestations SPL	13 456 000	4 000 000	4 000 000	3 100 000	2 356 000
			Total Prestations SPL		13 456 000	4 000 000	4 000 000	3 100 000	2 356 000
		Total Opération 50.000 logements			166 024 013	5 545 526	10 779 180	34 880 256	36 151 939
		Rayonnement architectural et patrimonial	Archéologie préventive	Archéologie préventive - Matériel	35 000	10 000	10 000	5 000	10 000
			Total Archéologie préventive		35 000	10 000	10 000	5 000	10 000
		Total Rayonnement architectural et patrimonial			35 000	10 000	10 000	5 000	10 000
		Urbanisme opérationnel	Opérations d'aménagement d'échelle métropolitaine	Participation au projet Euratlantique	14 772 000	2 462 000	2 462 000	2 462 000	2 462 000
				ZAC Garonne Eiffel	49 550 000	0	0	0	0
				ZAC Saint-Jean Belcier - Euratlantique	27 840 000	11 976 000	3 408 000	6 000 000	3 960 000
			Total Opérations d'aménagement d'échelle métropolitaine		92 162 000	14 438 000	5 870 000	8 462 000	6 422 000
		Urbanisme opérationnel	Aménagement Secteur Brazza	Aménagement Secteur Brazza	15 194 175	2 274 175	2 637 000	2 950 000	2 280 000
			PAE Ausone Bruges	PAE Ausone Bruges	1 811 472	900 000	907 775	3 697	0
			PAE Bassins à Flots	PAE Bassins à Flots	15 251 992	5 630 848	5 665 000	2 932 443	445 000
			PAE Bassins à flots - Groupes scolaires	PAE Bassins à flots - Groupes scolaires	18 000 000	550 000	800 000	9 300 000	7 350 000
			PAE Camille Pelletan	PAE Camille Pelletan	8 688 700	802 700	2 386 000	2 350 000	2 150 000
			PAE Centre bourg du Taillan-Médoc DT Ouest	PAE Centre bourg du Taillan-Médoc DT Ouest	14 000	14 000	0	0	0
			PAE Centre bourg Eysines DT Ouest	PAE Centre bourg Eysines DT Ouest	50 000	20 000	20 000	10 000	0
			PAE Cerillan	PAE Cerillan	3 828 303	107 000	0	3 721 303	0
			PAE La Glacière Mérignac	PAE La Glacière Mérignac	23 400	23 400	0	0	0
			PAE le Taillan Le chay	PAE le Taillan Le chay	1 543 999	727 000	816 999	0	0
			PAE Saint Aubin les vignes	PAE Saint Aubin les vignes	1 419 287	600 000	819 287	0	0
			Projet urbain de Blanquefort	Projet urbain de Blanquefort	1 869 356	1 183 000	686 356	0	0
			ZAC Ambarès	ZAC Ambarès	9 221 926	1 887 628	3 504 298	3 080 000	750 000
			ZAC Bastide Niel Bordeaux	ZAC Bastide Niel Bordeaux	41 671 001	20 620 199	2 093 624	8 383 654	9 731 130
			ZAC Bègles	ZAC Bègles	272 000	152 000	120 000	0	0
			ZAC Berges du Lac	ZAC Berges du Lac	40 000	0	40 000	0	0
			ZAC des Quais Floirac Groupe Scolaire	ZAC des Quais Floirac Groupe Scolaire	1 646 775	1 646 775	0	0	0
			ZAC Mérignac centre ville	ZAC Mérignac centre ville	1 200 000	0	600 000	480 000	120 000
			ZAC Pessac centre ville	ZAC Pessac centre ville	188 000	188 000	0	0	0
			ZAC Ravezies Bordeaux HT	ZAC Ravezies Bordeaux HT	280 000	257 000	23 000	0	0
			ZAC Ginko - Groupe scolaire 2	ZAC Ginko - Groupe scolaire 2	8 400 000	200 000	300 000	3 800 000	4 100 000
			Aménagement secteur Brazza - Groupes scolaires	Aménagement secteur Brazza - Groupes scolaires	23 400 000	0	100 000	300 000	5 000 000
			Zac Bastide Niel - Groupe scolaire Hortense et GS 2	Zac Bastide Niel - Groupe scolaire Hortense et GS 2	23 400 000	550 000	6 000 000	7 200 000	1 450 000
			Fonds de soutien aux GS communaux hors OAIM	Fonds de soutien aux GS communaux hors OAIM	8 000 000	4 000 000	4 000 000	0	0
			OA Pessac secteur Chappement - groupe scolaire	OA Pessac secteur Chappement - groupe scolaire	600 000	0	100 000	300 000	200 000
			OA Saint Vincent de Paul - centre bourg GS	OA Saint Vincent de Paul - centre bourg GS	900 000	900 000	0	0	0
			Total Urbanisme opérationnel		186 914 386	43 233 725	31 619 339	44 811 097	33 576 130
		Total Urbanisme opérationnel			279 076 386	57 671 725	37 489 339	53 273 097	39 998 130
	Total Aménagement urbain et patrimonial				448 696 619	64 455 776	48 888 519	88 768 353	76 770 069
	Attractivité du territoire	Stratégie territoriale, coopération et partenariat institutionnel	Démarches d'attractivité	Etudes pré-opérationnelles	1 100 000	100 000	800 000	100 000	100 000
				Etudes stratégiques	600 000	0	300 000	150 000	150 000
				Fonctionnement stratégies métropolitaines et innovation	300 000	300 000	0	0	0
			Total Démarches d'attractivité		2 000 000	400 000	1 100 000	250 000	250 000
		Total Stratégie territoriale, coopération et partenariat institutionnel			2 000 000	400 000	1 100 000	250 000	250 000
	Total Attractivité du territoire				2 000 000	400 000	1 100 000	250 000	250 000
	Développement économique	Aménagement grands territoires économiques	Aménagement zones activités économiques, industrielles (HT)	Zone d'activités Godard - Bouscat	50 000	50 000	0	0	0
			Total Aménagement zones activités économiques, industrielles (HT)		50 000	50 000	0	0	0
			OIM - Innocampus	Innocampus - acquisitions foncières et frais annexes	7 350 000	3 000 000	3 600 000	250 000	250 000
				Innocampus - études techniques	1 000 000	400 000	300 000	100 000	100 000
				Innocampus - travaux d'aménagement	7 900 000	600 000	1 800 000	2 700 000	1 850 000
			Total OIM - Innocampus		16 250 000	4 000 000	5 700 000	3 050 000	2 200 000
			Parcs d'activités urbain, logistique et industriel	Acquisition foncière Pôle d'excellence	6 000 000	0	3 000 000	1 500 000	1 500 000
				Acquisitions & cessions foncières zones d'activité économique	8 306 000	1 000 000	3 216 000	2 000 000	2 090 000
				Aménagement de Zones d'activité économique (TTC)	2 400 000	1 900 000	500 000	0	0

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020
Valorisation du Territoire	Développement économique	Aménagement grands territoires économiques	Parcs d'activités urbain, logistique et industriel	MIN de Brienne	5 700 000	1 500 000	200 000	200 000	2 600 000
				Parcs d'activités artisanaux et logistiques	7 501 000	1 500 000	2 501 000	2 000 000	1 500 000
				SIM Bruges Bordeaux Frêt	450 000	450 000	0	0	0
			Total Parcs d'activités urbain, logistique et industriel		30 357 000	6 350 000	9 417 000	5 700 000	7 690 000
			Pôle d'excellence Métropolitaine	Ecoparc	200 000	200 000	0	0	0
			Total Pôle d'excellence Métropolitaine		200 000	200 000	0	0	0
			OIM Bordeaux Aéroport	OIM Bx Aéroport Aménagements de sécurité av. MAGUDAS	502 000	502 000	0	0	0
				OIM Infrastructures Numériques	265 500	130 000	0	55 500	0
				OIM Réseaux struct, eaux potables, pose hydrants	283 500	200 000	0	83 500	0
				OIM Voie Nouvelle Marcel Dassault	6 256 350	3 485 100	2 771 250	0	0
				OIM Bordeaux Aéroport Etudes stratégiques	803 706	208 706	195 000	100 000	100 000
				OIM Bordeaux Aéroport Etudes aménagement Ilôts	2 273 294	347 794	161 500	684 000	180 000
				OIM Bordeaux Aéroport Foncier Ilôts	4 400 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
				OIM Bordeaux Aéroport - Accès aéroport	2 879 707	1 020 000	1 086 179	773 528	0
				OIM Bordeaux Aéroport requalification des zones d'activités existantes	2 000 000	750 000	350 000	500 000	400 000
				OIM Bordeaux Aéroport Autres liaisons Piétonnes et cyclables	6 304 180	1 650 000	1 632 000	1 555 444	780 804
				OIM Bordeaux Aéroport Aménagements intermodalité	423 750	84 750	84 750	84 750	84 750
				OIM Bordeaux Aéroport Autres voiries nouvelles	5 315 385	60 000	334 069	342 682	800 220
				OIM Bx Aéroport Boulevard technologique	8 924 187	850 000	950 000	1 300 106	4 465 000
				OIM Bx Aéroport - Voie de desserte Galaxie	800 000	800 000	0	0	0
				OIM Bordeaux Aéroport - Av. de l'Argonne	701 130	163 000	538 130	0	0
			Total OIM Bordeaux Aéroport		42 132 689	11 251 350	9 102 878	6 479 510	7 810 774
		Total Aménagement grands territoires économiques			88 989 689	21 851 350	24 219 878	15 229 510	17 700 774
		Animation économique territoriale et soutien aux acteurs	Accueil des entreprises	Aménagements VRD implantation d'entreprises (PT Bordeaux)	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000
				Aménagements VRD implantation d'entreprises (PT Ouest)	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000
				Aménagements VRD implantation d'entreprises (PT Rive Droite)	1 399 000	179 000	790 000	410 000	10 000
				Aménagements VRD implantation d'entreprises (PT Sud)	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000
			Total Accueil des entreprises		1 879 000	299 000	910 000	530 000	130 000
			Soutien aux filières et acteurs économiques	Aides à l'implantation ou au développement d'entreprises	1 350 000	900 000	150 000	150 000	150 000
				Soutien à la commande publique innovante	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000
			Total Soutien aux filières et acteurs économiques		1 750 000	1 000 000	250 000	250 000	250 000
		Total Animation économique territoriale et soutien aux acteurs			3 629 000	1 299 000	1 160 000	780 000	380 000
		Economie de proximité - ESS et Emploi	Economie sociale et solidaire	Soutien à l'économie sociale et solidaire	1 700 000	900 000	400 000	200 000	200 000
			Total Economie sociale et solidaire		1 700 000	900 000	400 000	200 000	200 000
		Total Economie de proximité - ESS et Emploi			1 700 000	900 000	400 000	200 000	200 000
	Total Développement économique				94 318 689	24 050 350	25 779 878	16 209 510	18 280 774
	Enseignement supérieur, recherche et innovation	Soutien à l'Université	Agglo-campus	Agglo-campus - Convention de site	48 762 969	1 869 874	5 393 095	6 500 000	15 000 000
					Agglos Campus - Autres	10 150 000	2 400 000	2 750 000	2 500 000
			Total Agglo-campus		58 912 969	4 269 874	8 143 095	9 000 000	17 500 000
		Total Soutien à l'Université			58 912 969	4 269 874	8 143 095	9 000 000	17 500 000
		Soutien aux actions innovantes	Partenariats	Partenariat Cap Sciences	50 000	50 000	0	0	0
			Total Partenariats		50 000	50 000	0	0	0
		Total Soutien aux actions innovantes			50 000	50 000	0	0	0
	Total Enseignement supérieur, recherche et innovation				58 962 969	4 319 874	8 143 095	9 000 000	17 500 000
	Grandes infrastructures	Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires	Infrastructures ferroviaires nationales, internationales	LGV- Aménagement ferroviaire sortie de Bordeaux	3 800 000	1 200 000	1 300 000	1 300 000	0
					LGV Bordeaux-Tours	9 211 476	5 451 476	1 560 000	0
				LGV GPSO	5 625 000	3 375 000	2 250 000	0	0
				Restructuration gare St Jean	3 710 567	1 353 467	1 817 100	0	0
			Total Infrastructures ferroviaires nationales, internationales		22 347 043	11 379 943	6 927 100	1 300 000	0
			Infrastructures portuaires et aéroportuaires	renforcement portuaire - autres projets	750 000	250 000	250 000	250 000	0
			Total Infrastructures portuaires et aéroportuaires		750 000	250 000	250 000	250 000	0
		Total Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires			23 097 043	11 629 943	7 177 100	1 550 000	0
	Total Grandes infrastructures				23 097 043	11 629 943	7 177 100	1 550 000	0
	Habitat, logement et renouvellement urbain	Contrat de ville	Autres Axes du contrat de ville	Aides aux partenaires des contrats de ville	4 500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
					Total Autres Axes du contrat de ville		4 500 000	500 000	1 000 000
			Renouvellement urbain	Action d'accompagnement Bordeaux Grand Parc	2 041 500	1 050 500	891 000	100 000	0
				Action d'accompagnement Dravemont	11 148 000	348 000	0	1 100 000	4 850 000

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020				
Valorisation du Territoire	Habitat, logement et renouvellement urbain	Contrat de ville	Renouvellement urbain	Benaugé/Joliot Curie	11 930 850	989 250	637 000	2 018 300	4 236 300				
				Etudes Renouvellement Urbain	100 000	100 000	0	0	0				
				HC46 - Action accomp. Lormont Génicart	200 000	200 000	0	0	0				
				HC47 - Action accomp. Floirac Libération	5 640	5 640	0	0	0				
				HC64 - Action accomp Bassens Prévert / Le Moura	2 025 000	600 000	500 000	575 000	350 000				
				HC65 - Action accompagnement Bordeaux les Aubiers	12 301 560	1 125 250	376 310	1 080 000	4 860 000				
				Opérations nouvelles renouvellement urbain	3 740 000	550 000	820 000	1 500 000	870 000				
				PNRQAD - Renouvellement urbain	4 955 000	2 500 000	981 500	750 000	500 000				
				Renouvellement Urbain - Cité Claveau à Bordeaux	537 000	170 000	367 000	0	0				
				Action accomp. Pessac La Chataigneraie	578 000	578 000	0	0	0				
				Action accomp. Lormont Génicart	81 400	81 400	0	0	0				
				Total Renouvellement urbain				49 643 950	8 298 040	4 572 810	7 123 300	15 666 300	
				Total Contrat de ville				54 143 950	8 798 040	5 572 810	8 123 300	16 666 300	
					Habitat et logement		Gens du voyage	Aires d'accueil	1 143 187	517 077	500 000	100 000	26 110
								Aires de Grand Passage	1 496 813	610 000	835 000	51 813	0
								Sédentarisation	120 000	30 000	30 000	30 000	30 000
							Total Gens du voyage		2 760 000	1 157 077	1 365 000	181 813	56 110
							Habitat spécifique et solidaire	Habitat Précaire	205 000	40 000	55 000	55 000	55 000
								Hébergement	300 000	0	100 000	100 000	100 000
							Total Habitat spécifique et solidaire		505 000	40 000	155 000	155 000	155 000
							Interventions sur logement parc privé	Concession d'aménagement Bordeaux	1 500 000	500 000	1 000 000	0	0
								Co-propriétés en difficulté	1 199 340	899 340	150 000	150 000	0
								Crédits délégués à l'ANAH	2 400 000	600 000	600 000	600 000	600 000
								Participation aux dispositifs sous MOA communale - parc privé	252 232	36 058	72 058	72 058	72 058
								PIG	600 000	350 000	250 000	0	0
							Total Interventions sur logement parc privé		5 951 572	2 385 398	2 072 058	822 058	672 058
							Interventions sur logement parc public	Accession abordable - Prêt taux zéro	550 000	100 000	150 000	150 000	150 000
				Aide à l'équilibre d'op° (Part° CUB)	89 100 148	13 000 000	12 000 000	12 500 000	27 347 585				
				Aquitanis - Production	25 260 252	5 156 000	5 171 626	5 000 000	5 932 626				
				Aquitanis - Réhabilitation	29 012 202	6 932 155	9 550 047	6 250 000	6 280 000				
				Plan climat parc social	4 000 000	600 000	600 000	600 000	1 200 000				
				PNRQAD - parc public	400 000	250 000	150 000	0	0				
			Total Interventions sur logement parc public		148 322 602	26 038 155	27 621 673	24 500 000	40 910 211				
			Programme Local de l'Habitat	Etudes PLH	130 000	70 000	20 000	20 000	20 000				
			Total Programme Local de l'Habitat		130 000	70 000	20 000	20 000	20 000				
		Total Habitat et logement			157 669 174	29 690 630	31 233 731	25 678 871	41 813 379				
	Total Habitat, logement et renouvellement urbain				211 813 124	38 488 670	36 806 541	33 802 171	58 479 679				
	Nature		Boucles et autres cheminements	Boucle Verte	85 000	60 000	10 000	10 000	5 000				
			Total Boucles et autres cheminements		85 000	60 000	10 000	10 000	5 000				
		Total Cheminements "Nature"			85 000	60 000	10 000	10 000	5 000				
		Connaissance et préservation de la nature	Continuités et Espaces naturels remarquables	Continuités et Espaces Naturels remarquables	2 507 000	1 097 000	475 000	360 000	575 000				
			Total Continuités et Espaces naturels remarquables		2 507 000	1 097 000	475 000	360 000	575 000				
			Espaces naturels	Agriculture et Production Alimentaire métropolitaines	1 295 000	845 000	150 000	150 000	150 000				
				Autres projets Nature	2 423 500	915 250	623 000	885 250	0				
				Excellence environnementale communautaire	1 295 000	495 000	350 000	350 000	100 000				
			Total Espaces naturels		5 013 500	2 255 250	1 123 000	1 385 250	250 000				
			Espaces Protégés et Espaces remarquables	Espaces protégés et Espaces réglementés	100 000	55 000	45 000	0	0				
			Total Espaces Protégés et Espaces remarquables		100 000	55 000	45 000	0	0				
		Total Connaissance et préservation de la nature			7 620 500	3 407 250	1 643 000	1 745 250	825 000				
	Total Nature				7 705 500	3 467 250	1 653 000	1 755 250	830 000				
	Politique foncière		Action foncière	Démolitions bâtis réserves foncières	4 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000				
				Réserves foncières	18 718 000	3 718 000	3 000 000	3 000 000	4 000 000				
			Total Action foncière		22 718 000	4 718 000	4 000 000	4 000 000	5 000 000				
			Foncier pré-opérationnel	Acquisitions immobilières pré-opérationnelles TTC	32 532 000	5 000 000	6 000 000	7 000 000	10 000 000				
			Total Foncier pré-opérationnel		32 532 000	5 000 000	6 000 000	7 000 000	10 000 000				
		Total Foncier			55 250 000	9 718 000	10 000 000	11 000 000	15 000 000				
	Total Politique foncière				55 250 000	9 718 000	10 000 000	11 000 000	15 000 000				

Description politique	Description secteur	Description S/Secteur	Description programme	Description opération	Reste à financer exercices suivants	dont Proposition 2017	dont Prévision 2018	dont Prévision 2019	dont Prévision 2020	
Valorisation du Territoire	Tourisme et Rayonnement Métropolitain	Commande artistique	Commande artistique	Commande d'œuvres d'art	2 574 487	874 487	900 000	800 000	0	
			Total Commande artistique			2 574 487	874 487	900 000	800 000	0
			Commande artistique Tramway phase 1 et phase 2	Commande artistique Phase 2	101 000	101 000	0	0	0	
			Total Commande artistique Tramway phase 1 et phase 2		101 000	101 000	0	0	0	
		Total Commande artistique		2 675 487	975 487	900 000	800 000	0		
		Evènements et Cultures métropolitaines	Equipements sportifs du territoire métropolitain	Soutien aux équipements sportifs communaux		4 215 744	2 000 000	513 436	567 436	567 436
				Soutien aux équipements aquatiques communaux		20 000 000	0	6 000 000	6 000 000	6 000 000
			Total Equipements sportifs du territoire métropolitain		24 215 744	2 000 000	6 513 436	6 567 436	6 567 436	
			Sites et équipements culturels métropolitains	Refuges Péri-Urbain		200 000	200 000	0	0	0
				Salle de spectacle Floirac Réparations, rénovations et constructions des équipements culturels métropolitains		15 015 191	15 015 191	0	0	0
			Total Sites et équipements culturels métropolitains		12 590 000	910 000	1 470 000	1 870 000	3 790 000	
			Sites et équipements sportifs métropolitains	Réparations, rénovations et constructions des équipements sportifs métropolitains		59 422 247	8 682 449	6 682 449	25 276 328	13 981 021
				Total Sites et équipements sportifs métropolitains		59 422 247	8 682 449	6 682 449	25 276 328	13 981 021
			Total Evènements et Cultures métropolitaines		111 443 182	26 807 640	14 665 885	33 713 764	24 338 457	
			Tourisme	Structuration du tourisme et grands équipements	Cascades de Garonne		70 000	70 000	0	0
		Remise à niveau du parc des Expositions				33 000 000	3 000 000	17 000 000	2 000 000	0
		Total Structuration du tourisme et grands équipements			33 070 000	3 070 000	17 000 000	2 000 000	0	
		Tourisme fluvial		4e poste Paquebots - Etudes et travaux		865 000	865 000	0	0	0
		Total Tourisme fluvial		865 000	865 000	0	0	0		
		Total Tourisme		33 935 000	3 935 000	17 000 000	2 000 000	0		
Total Tourisme et Rayonnement Métropolitain		148 053 669	31 718 127	32 565 885	36 513 764	24 338 457				
Total Valorisation du Territoire		1 049 897 613	188 247 990	172 114 018	198 849 048	211 448 980				
Total général		2 831 633 215	590 457 753	624 324 121	642 013 404	493 775 037				